



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6075<sup>e</sup>** séance

Vendredi 23 janvier 2009, à 10 h 20  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ripert . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. La Yifan
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Butagira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Turquie . . . . .	M. İlkin
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Le Président** : Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Canada, de l'Inde, de la Jordanie, du Maroc, du Nigéria, du Pakistan, de la République tchèque et de l'Uruguay à participer à l'examen de la question sans droit de vote conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** : Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix M. Alain Le Roy, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions M<sup>me</sup> Susana Malcorra, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti M. Hédi Annabi, ainsi que l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies M<sup>me</sup> Lila Hanitra Ratsifandrihamanana.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Mesdames et Messieurs les Sous-secrétaires généraux, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Monsieur le Représentant spécial, chers collègues, je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre présence au débat que nous organisons aujourd'hui sous la présidence française du Conseil. Collectivement, vous représentez ici les branches clef du Secrétariat pour la conduite des opérations de maintien de la paix, certains des plus gros fournisseurs de contingents issus de l'ensemble des groupes géographiques, les deux organisations régionales qui ont les coopérations les plus intenses sur le terrain avec

les Nations Unies, et une très large majorité des financements des opérations de maintien de la paix.

Il nous paraît qu'il est plus que temps que le Conseil ait un débat sur le maintien de la paix. C'est une activité qui a permis, et continue de permettre des réalisations extraordinaires, notamment grâce à la compétence et au dévouement des fonctionnaires du Secrétariat. Mais elle a aussi ses faiblesses et ses difficultés. À cet égard, les analyses du rapport Brahimi (S/2000/809) ou encore les conclusions que tirait notre Conseil il y a presque 15 ans dans sa déclaration présidentielle (S/PRST/1994/62) de 1994 n'ont rien perdu de leur acuité.

Nous avons cependant atteint un stade critique du fait de l'échelle de nos engagements, de la dégradation de leur environnement, de la complexité croissante des mandats et des contraintes croissantes sur nos ressources. Tous reconnaissent que cette situation appelle une réponse, de nombreuses initiatives ont été lancées, à commencer par les travaux internes du Secrétariat, mais aussi les initiatives d'autres acteurs, comme nos amis canadiens. Ils nous en parleront sans doute aujourd'hui. Mais le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière, tout d'abord car la Charte lui confie le maintien de la paix et de la sécurité internationales et parce que c'est le Conseil qui est le prescripteur des opérations de maintien de la paix, mais aussi parce qu'il y a une grande marge d'amélioration dans la manière dont le Conseil conduit lui-même cette activité dans sa pratique quotidienne et dans ses relations avec les principaux acteurs du maintien de la paix.

C'est pourquoi, la France et le Royaume-Uni ont souhaité lancé une réflexion au Conseil sur la manière dont nous pouvons réaliser ces améliorations indispensables. Nous avons diffusé un document de réflexion qui a fait l'objet d'un premier échange officieux entre membres du Conseil lors d'un séminaire officieux que nous avons organisé hier à la mission française avec la mission britannique. L'Ambassadeur du Royaume-Uni et moi-même pourront vous en dire davantage. Il nous a semblé cependant que la toute première étape de cette réflexion devait être d'écouter vos réflexions à vous : planificateurs, organisateurs, vous qui portez la charge quotidienne de la gestion des opérations, représentants spéciaux, fournisseurs de contingents, financeurs et autres soutiens de cette activité essentielle. Il n'y aura pas de succès sans vous.

Le Conseil doit certes balayer devant sa propre porte. Il doit aussi être mis en mesure de mieux exercer ses responsabilités en matière de maintien de la paix. C'est une entreprise collective qui doit avoir lieu où chacun à sa part et où la voix de chacun doit être écoutée avec soin.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions M<sup>me</sup> Susana Malcorra et du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, M. Hédi Annabi. M. Le Roy a la parole.

**M. Le Roy :** Monsieur le Président, il y a 10 ans, les Nations Unies ont passé un cap très important. L'année 1999 a été une année de profond changement pour les opérations de maintien de la paix et pour la paix et la sécurité internationales. Les rapports sur Srebrenica, nos opérations au Rwanda et le grave échec de la mission des Nations Unies en Somalie ont conduit à une profonde introspection et finalement à une nouvelle façon de repenser le maintien de la paix. Cette opération s'est largement faite avec le concours du rapport par le Groupe d'étude de haut niveau sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, dit le rapport Brahimi, sorti en l'année 2000. En 2000, une nouvelle croissance des opérations de maintien de la paix a vu le nombre d'opérations passer de 14 000 hommes à environ 40 000 hommes. Cette croissance est devenue constante et continue jusqu'à aujourd'hui, exactement une décennie plus tard. Avec un effectif de plus de 112 000 personnes déployées et beaucoup d'autres encore à venir avec le renforcement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le développement continu de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et l'autorisation d'une mission renforcée au Tchad, ces chiffres vont continuer d'augmenter dans les prochaines semaines. Comme les membres le savent, la planification et la préparation d'une possible mission en Somalie sont également en cours.

Aujourd'hui, nous sommes plus nombreux et répartis plus largement que jamais dans notre histoire, avec des mandats à la fois plus complexes et plus robustes que jamais. Certes, ces mandats que nous recevons du Conseil de sécurité traduisent une meilleure appréciation par la communauté internationale des complexités des conflits présents

mais aussi le désir d'obtenir des accords de paix plus complets et plus inclusifs de la part des différentes parties en conflit.

Ces 10 dernières années ont bien sûr, comme je l'ai dit, été l'occasion de repenser les opérations de maintien de la paix, de faire des réformes au sein du Département des opérations de maintien de la paix et de renforcer graduellement le professionnalisme de nos opérations. Beaucoup d'améliorations ont été apportées. Nous avons clarifié notre façon de penser les opérations de maintien de la paix et renforcé la capacité institutionnelle des Nations Unies à soutenir ces opérations. Néanmoins, et c'est une évidence pour chacun d'entre nous, beaucoup reste à faire.

La croissance des opérations de maintien de la paix ces dernières années témoigne évidemment à la fois de leur succès et de leur nécessité. Ces opérations, en effet, offrent à la communauté internationale une réponse crédible pour aider à la mise en œuvre des accords de paix. Elles peuvent offrir également une plateforme pour une très grande gamme d'activités d'assistance et de soutien afin d'aider les pays à passer du conflit à la stabilité. Elles peuvent, bien entendu, apporter à la fois la légitimité et le caractère impartial de l'ONU pour servir, dans de très nombreux cas, d'honnête médiateur. Enfin, ces opérations ont prouvé qu'elles pouvaient être un instrument à la fois flexible et résistant pour les activités de maintien de la paix et de la sécurité.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Cependant, comme tous les membres du Conseil le savent, ces 10 dernières années n'ont pas apporté que des bonnes nouvelles. Nous avons été confrontés à des difficultés opérationnelles dans pratiquement tous nos théâtres d'opérations et la réforme au Siège n'a pas toujours produit autant d'améliorations que nécessaire. La mise en œuvre des recommandations Brahimi, le programme de réforme « Opérations de paix 2010 » et, récemment, les initiatives prises par le Secrétaire général pour créer deux départements renforcés, à savoir le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions (DAM), sont autant d'éléments qui témoignent de notre volonté constante de mieux faire notre travail de maintien de la paix.

Le Conseil est notre partenaire dans ce processus permanent et je puis l'assurer de notre détermination renouvelée à mettre en œuvre ce programme de professionnalisation et d'amélioration. Nous sommes

ouverts à de nouvelles manières de relever les défis persistants et à de nouvelles façons de travailler en partenariat avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et nos partenaires opérationnels.

L'année 2009 sera une année décisive pour le maintien de la paix. Plusieurs de nos missions sont confrontées à des dangers si grands qu'ils risquent de les faire échouer, ce qui aurait des conséquences terribles pour l'ensemble de l'ONU.

Dans l'est de la République démocratique du Congo, les parties ont récemment conduit le pays au bord de la catastrophe et la MONUC a été mise à rude épreuve pour gérer cette crise. Elle a été appelée à appuyer au combat les Forces armées de la République démocratique du Congo, alors même que celles-ci s'effondraient, tout en devant protéger des centaines de milliers de civils dispersés sur une zone très vaste.

Au Darfour, la MINUAD reste confrontée à des difficultés dans son déploiement, alors que les parties sur le terrain sont de plus en plus belliqueuses et que les négociations politiques avancent lentement. Même avec la totalité de ses effectifs, la MINUAD continuera de se heurter à des défis redoutables. Plus de 2,5 millions de réfugiés et de personnes déplacées comptent sur la MINUAD pour leur protection. Parallèlement, comme les membres le savent, la Mission ne dispose toujours pas des hélicoptères qui lui donneraient la mobilité indispensable pour mener à bien son important mandat.

Au moment même où je parle, nos collègues du DOMP et du DAM sont en mission d'évaluation pour étudier la situation en Somalie. La résolution du Conseil de sécurité exprimant son intention de créer une future opération de maintien de la paix des Nations Unies est claire. Dans l'intervalle, nos collègues du DAM doivent relever un double défi, à savoir continuer de préparer et de planifier une mission qui, à n'en pas douter, se heurtera à de gigantesques obstacles opérationnels, tout en renforçant et en appuyant parallèlement la Mission de l'Union africaine en Somalie. Comme les membres le savent, il n'y a pas encore de paix à maintenir en Somalie.

À l'évidence, les capacités du maintien de la paix des Nations Unies sont excessivement sollicitées. Nous sommes mis à très rude épreuve sur le plan opérationnel, mais, selon moi, également sur le plan politique. Avec 18 opérations déployées sur cinq continents, dotées de 78 000 militaires, 11 500 agents de police et 23 500 civils, le défi opérationnel

consistant à continuer d'appuyer pleinement toutes nos missions et à en mettre sur pied de nouvelles va bien au-delà de ce qui était envisagé par les réformes Brahimi. Celles-ci visaient, à l'époque, à permettre à l'ONU de lancer une opération de maintien de la paix par an. Rien que la semaine dernière, le Conseil de sécurité a voté deux nouveaux mandats concernant le Tchad et une possible mission en Somalie, alors que nous sommes toujours en phase de déploiement en République démocratique du Congo et au Darfour. Ce sont là quatre opérations que le DAM, en particulier, doit gérer en même temps.

Simultanément, nos missions mettent en œuvre des mandats qui vont au-delà du simple déploiement de personnel en uniforme. Nombre d'entre elles sont des opérations fondamentalement politiques à l'appui de transitions complexes vers la paix dans des pays profondément divisés. Même avec des mandats bien conçus, ces missions ont besoin de l'appui continu et concerté de la communauté internationale, dans la mesure où elles doivent constamment opérer des aménagements tactiques et politiques sur le terrain. Un tel appui reste cruellement nécessaire, même après l'adoption d'une résolution. Pourtant, pour nombre de ces missions, il n'y a pas de consensus international quant à la meilleure voie politique à suivre.

Nous sommes dès lors confrontés à trois séries de questions fondamentales. Premièrement, le maintien de la paix est-il employé au-delà de ses capacités? Le modèle actuel de maintien de la paix est-il adapté aux défis liés à ces nouveaux mandats? Dispose-t-il des ressources appropriées? Y a-t-il suffisamment de contingents dotés des capacités nécessaires? Pouvons-nous compter sur les moyens aériens indispensables pour garantir la mobilité et l'effet dissuasif nécessaires pour mener à bien ces mandats robustes? Dans trop de cas, la réponse est non. De nos jours, il y a une tension constante entre les mandats et les ressources, entre les attentes et nos capacités d'y répondre. De plus, les ressources du Secrétariat sont constamment mises sous pression pour planifier, gérer et appuyer nos opérations au rythme et à l'échelle actuels. Ma collègue et amie, Susana Malcorra, évoquera plus en détail les défis opérationnels immédiats.

Deuxièmement, l'ONU est-elle bien configurée pour gérer la complexité des défis du maintien de la paix qui sont au cœur même du règlement des conflits internes et des guerres civiles? Nombre de nos missions de maintien de la paix sont des missions avancées de consolidation de la paix, mais avons-nous

le savoir-faire et les ressources nécessaires pour déployer rapidement et planifier les activités complexes d'assistance à long terme indispensables pour aider les acteurs nationaux à reconstruire leurs États? La relation qui existe entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité pour harmoniser les orientations politiques, les stratégies d'aide et l'appui des donateurs est une question essentielle. Et la relation entre les missions, les équipes de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales ainsi que les donateurs bilatéraux sur le terrain l'est tout autant. Nous consacrons d'importants efforts à ces partenariats, et nous avons beaucoup fait pour que l'ONU agisse de manière intégrée sur le terrain. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire si nous voulons, ensemble, mettre en place une intervention de consolidation de la paix globale. Je sais bien que cela sera traité dans un prochain rapport du Secrétaire général, en mars, je ne m'attarderai donc pas sur ce sujet aujourd'hui.

Troisièmement, et c'est peut-être la question la plus fondamentale pour le maintien de la paix, comment le maintien de la paix s'inscrit-il dans le cadre de la réponse politique globale de la communauté internationale à des crises complexes? Est-ce que les dimensions politique et régionale qui influent sur la crise sont dûment traitées? Est-ce que le maintien de la paix est le bon instrument pour le faire? Est-ce qu'il y a même, dans de nombreux cas, une paix à maintenir?

Le maintien de la paix, même bien financé, ne sera simplement pas suffisant si les parties ne veulent pas instaurer la paix. En effet, nous avons vu ces dernières années des signes croissants de non-coopération de la part des gouvernements hôtes et une résistance accrue de la part de certaines parties au conflit face à notre présence et nos actions.

Nombre de ces questions ont bien sûr été soulevées lors du processus Brahimi et nous devrions revoir la façon dont ces recommandations ont été appliquées ou non. Certains nouveaux problèmes ont aussi vu le jour depuis les réformes Brahimi. En effet, le maintien de la paix des Nations Unies dans son ensemble est confronté à des questions de nature plus systémique : une crise économique mondiale qui s'aggrave et qui va encore plus limiter nos ressources et notre marge de manœuvre pour répondre aux crises et pour s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain, les développements normatifs et juridiques dans la lutte pour faire cesser l'impunité et garantir la justice, ce qui a un impact sur les opérations de

maintien de la paix, et la demande accrue de protection des civils dans les mandats, entre autres questions.

Le fait que nous sommes engagés dans ce dialogue aujourd'hui et non après une catastrophe montre bien le sérieux avec lequel nous souhaitons tous collectivement renforcer le maintien de la paix des Nations Unies. Si nous agissons de concert, nous pourrions veiller ensemble à ce que le maintien de la paix ne chancelle pas comme il l'a fait dans les années 90.

Le maintien de la paix des Nations Unies a su fort bien résister à ces épreuves et il a un bon bilan à son actif. C'est un dispositif véritablement universel de partage des tâches qui a un haut degré de légitimité lorsqu'il est utilisé comme il convient. Il inscrit les interventions militaires dans le cadre d'une approche civile intégrée, ce qui lui permet de trouver sa place dans la gamme d'options disponibles pour le maintien de la paix et de la sécurité. Mais ce n'est pas un outil pour toutes les situations. Lorsqu'il n'est pas utilisé comme il convient, ses échecs risquent de ternir non seulement l'image même de l'opération en question, mais aussi la crédibilité de l'Organisation dans son ensemble en tant que garante de la paix et de la sécurité qui préserve les générations futures du fléau de la guerre.

Pourtant, il existe aussi des domaines riches en opportunités qu'il faut avoir à l'esprit lorsque nous considérons ces défis. Il y a un engagement accru des organisations régionales en tant qu'instruments de maintien de la paix et de la sécurité régionales. Comment peuvent-elles être intégrées au mieux avec l'ONU dans le cadre d'une capacité internationale générale? Les institutions financières internationales et régionales reconnaissent de plus en plus la nécessité de s'engager rapidement dans les pays fragiles sortant d'un conflit. Le nouveau Président de la Banque mondiale l'a clairement reconnu. Et, bien évidemment, il y a un intérêt accru de la part des États Membres à appuyer le maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons, collectivement, transformer ce bon vouloir en un soutien structurel aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Le maintien de la paix des Nations Unies constitue un partenariat unique dans lequel nous avons tous un enjeu. C'est le projet du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, des pays fournisseurs de contingents et des pays hôtes, du Secrétariat et des missions sur le terrain, des soldats de la paix pris

individuellement et des populations des pays où ils sont déployés, qui attendent de nous la sécurité et un avenir meilleur. Il nous faut travailler ensemble pour protéger les investissements que nous avons faits et les succès que nous avons eus. Il faut donc un nouveau consensus sur le maintien de la paix, ses défis et la voie à suivre.

Pour relever ensemble et dans l'unité ces nouveaux défis, il faut que nous nous posions certaines questions fondamentales et cherchions leur réponse ensemble. Avons-nous une vision commune de ce que le maintien de la paix des Nations Unies peut faire et ne pas faire? Avons-nous une vision commune de la façon dont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies diffèrent des autres options de paix et de sécurité? Une meilleure prévention des conflits peut-elle nous permettre d'éviter d'avoir à recourir aux opérations de maintien de la paix? Comprenons-nous bien les limites du maintien de la paix et ses avantages comparatifs? Sommes-nous entrés dans une ère où nous comprenons que le maintien de la paix des Nations Unies est l'institution de premier recours dans certaines situations, mais une option qui est mal adaptée dans d'autres? Quels autres outils peuvent être utilisés de façon fiable lorsque le maintien de la paix des Nations Unies n'est pas le meilleur instrument?

Au sein du DOMP, nous nous sommes heurtés à certaines de ces questions dans l'élaboration de notre publication interne, ce qu'on appelle la doctrine fondamentale, sur les principes et les lignes directrices du maintien de la paix des Nations Unies, dans laquelle nous présentons nos positions, sur le plan de la mise en œuvre, sur ce qu'une opération moderne de maintien de la paix fait et peut faire. Nous nous sommes inspirés du processus d'examen mené par Brahimi et avons inclus les leçons internes et les bonnes pratiques que nous avons tirées de notre expérience. Cet effort pour parvenir à une vision commune n'est pas chose facile, même sur le plan interne. Et cela serait encore plus difficile si nous consultions tous les partenaires si divers qui participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais c'est cette sorte d'exercice de réflexion collective qui sera au cœur de l'élaboration d'une vision commune pour l'avenir. Nous pourrions par la suite trouver le moyen de surmonter les obstacles grâce à un honnête échange de points de vue sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas.

Pour que le maintien de la paix des Nations Unies reste un instrument viable et soit encore plus efficace à

l'avenir, je pense qu'il nous faut suivre deux pistes simultanées cette année. Premièrement, nous devons survivre à cette charge opérationnelle très lourde que nous avons aujourd'hui et aux défis qui nous menacent dans les mois à venir. Ceci exige des mesures concrètes et pratiques sur plusieurs fronts. Par exemple, nous devons trouver des mesures à court terme pour combler l'écart entre les contingents et le matériel que nous pouvons mobiliser et, d'autre part, les niveaux autorisés nécessaires pour remplir nos mandats. En même temps, il faut commencer à chercher de nouveaux contributeurs potentiels à l'entreprise de maintien de la paix.

Pour nous déployer rapidement dans des territoires écartés, nous devons trouver des moyens novateurs pour mobiliser l'appui que seuls les États Membres peuvent nous fournir. L'aide récente que nous avons reçue pour transporter le matériel de la MINUAD est un exemple de ce type d'assistance qui, à plus grande échelle, pourrait être nécessaire pour mettre en place pleinement et rapidement les missions qui ne sont pas suffisamment déployées et qui sont en phase d'expansion.

Nous avons besoin de moyens opérationnels immédiatement disponibles pour renforcer les missions du point de vue stratégique si une crise surgit. Des plans d'intervention dans les régions où une crise risque d'éclater doivent commencer à se dessiner immédiatement. Dans les missions où nous avons stabilisé le processus de paix, mais où le manque d'investissement dans le processus de consolidation de la paix menace les progrès accomplis, comme on l'a vu en Haïti, au Libéria et en Afghanistan, il est essentiel que des ressources soient envoyées pour consolider les efforts de maintien de la paix. Et il faut évidemment trouver des moyens d'intensifier et de renforcer l'effort politique, une percée politique si vous voulez, pour appuyer les processus de paix ou pour aider à instaurer la paix, lorsqu'elle n'est pas encore instaurée.

Sur ce dernier point concernant l'appui politique, je voudrais m'arrêter quelques instants. Trop souvent, les missions sont lancées pour être par la suite mises à l'épreuve sur le terrain dans l'application de leurs mandats. Lorsque c'est le cas, comme on l'a vu récemment en République démocratique du Congo ou, par le passé, avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, et, comme c'est le cas continuellement au Darfour, ce n'est pas seulement la mission qui est mise à l'épreuve. C'est la volonté de la

communauté internationale et du Conseil de sécurité qui est mise à l'épreuve.

Dans ces situations, la mission, tout en devant s'acquitter de sa tâche, doit agir sachant que l'intervention politique viendra également du niveau stratégique. Dans ces situations, un Conseil de sécurité qui parle d'une seule voix, un message politique sans ambiguïté, des pressions en coulisse de la part des acteurs clefs du Conseil et des pays dans la région sont essentiels. Maintien de la paix et influence politique doivent œuvrer ensemble. L'appui politique du Conseil de sécurité peut aussi nous aider d'autres façons, par exemple à mobiliser des troupes et d'autres ressources grâce à des démarches auprès de possibles fournisseurs d'effectifs militaires ou de police et à des accords bilatéraux avec ces derniers.

Le Secrétariat a besoin de l'appui continu du Conseil de sécurité et des États Membres après l'adoption d'une résolution. En même temps, nous sommes, bien entendu, prêts à travailler avec le Conseil de sécurité pour faire en sorte qu'il dispose des informations nécessaires pour élaborer des mandats assortis d'objectifs pertinents, et à coopérer avec cet organe pour assurer le suivi et l'évaluation de ces mandats.

Cela m'amène au deuxième volet des travaux : il nous faudra peut-être relever des défis plus vastes et systémiques. Nous devons soutenir – et, dans certains cas, réparer – le partenariat mondial dont nous avons besoin pour que le système de maintien de la paix des Nations Unies soit sain et fonctionne bien. Le maintien de la paix des Nations Unies n'est efficace que si tous les acteurs partagent la même vision de ce que cet instrument peut et ne peut pas réaliser.

Il y a beaucoup à faire pour parvenir à une meilleure convergence de vues. Les opérations de maintien de la paix, bien qu'elles soient l'affaire de tous, ne sont pas comprises de la même façon par tous. Aujourd'hui, nous nous trouvons face à un puzzle très complexe offrant différentes perspectives et assorti d'hypothèses et d'attentes divergentes. Le Secrétariat, les fournisseurs de contingents et de forces de police, les Quatrième et Cinquième Commissions de l'Assemblée générale et, bien sûr, le Conseil de sécurité – chacun de nous détient une pièce de ce puzzle que constitue le maintien de la paix. Et il faut rapprocher ces pièces davantage qu'elles ne le sont aujourd'hui.

J'espère que nous pourrions rallier nos énergies intellectuelles et nos capacités pour régler ces problèmes et relever ainsi certains des défis persistants auxquels nous sommes confrontés. C'est pour cette raison que je suis extrêmement reconnaissant de la tenue du présent débat. C'est le début d'un processus de réflexion au Conseil de sécurité.

Le Conseil constitue évidemment un élément principal de cette équation, mais d'autres doivent agir également. Il y a plusieurs semaines de cela, Susana Malcorra et moi-même avons lancé un processus interne d'introspection et de mise au point afin d'évaluer le chemin parcouru dans le cadre du processus Brahimi et d'envisager la façon de relever les nouveaux défis qui se profilent, alors même que nous nous attaquons aux problèmes urgents actuels. Nous devons trouver en nous-mêmes d'autres moyens novateurs de faire face aux difficultés inhérentes au maintien de la paix contemporain. Bien entendu, nous communiquerons nos conclusions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale dans l'optique de parvenir à un consensus sur la voie à suivre et de partager le fruit de notre réflexion.

L'Assemblée générale, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Cinquième Commission sont des acteurs fondamentaux de ce partenariat. Le Secrétariat attend avec impatience de poursuivre son dialogue avec le Comité spécial et la Cinquième Commission au cours de la prochaine session sur les nombreuses questions qui relèvent clairement des pouvoirs de l'Assemblée. J'espère que l'année 2009 sera un moment décisif pour la revitalisation de notre réflexion sur la façon dont nous pourrions mieux appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons établir avec les fournisseurs de contingents et de forces de police et avec ceux qui financent les efforts de renforcement des capacités, un dialogue pleinement opérationnel sur ce qu'il faut faire. La première mesure à prendre pour renforcer notre partenariat consiste à coopérer de manière constructive afin de mieux faire comprendre à tous ce que sont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aujourd'hui et ce qu'elles pourront être demain.

*(l'orateur reprend en français)*

Trop souvent, les changements dans les attitudes et les changements opératoires interviennent seulement après des crises. C'est notre espoir profond que cette fois-ci, nous n'avons pas besoin d'avoir une nouvelle

génération de rapports sur des opérations regrettables et sur des échecs importants, comme ceux qui ont suivi les tragédies au Rwanda et à Srebrenica, avant de tenter de trouver des solutions face aux nouveaux défis qui nous assaillent.

L'année 2009 doit être une année à la fois de présentation d'idées et en même temps de succès sur le terrain. Évidemment, ce doit être une année de coopération et de solutions concrètes. C'est le moment de revitaliser notre réflexion autour du « *partnership* », le partenariat, sur les opérations de maintien de la paix. En ce qui nous concerne, au Secrétariat, nous sommes entièrement mobilisés pour être, dans cette réflexion, avec le Conseil, l'Assemblée générale, les fournisseurs de contingents et l'ensemble des acteurs afin d'arriver à des solutions particulièrement concrètes, et à des recommandations le plus tôt possible.

Nous considérons évidemment ce débat comme le premier pas essentiel sur cette voie. Nous rappelons que le succès, pour nous tous, exige une vision claire de l'instrument que nous voulons avoir, et évidemment de la nécessité d'y arriver par consensus. Nous avons pour cela besoin à la fois de la détermination et l'unité des membres du Conseil.

**Le Président :** Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de sa présentation détaillée de ce qui a été fait, de ce que le Département continue à faire.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

**M<sup>me</sup> Malcorra** (*parle en espagnol*) : C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui, en ma qualité de Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, dans ce qui, je l'espère, sera le premier d'une série de débats sur l'avenir des opérations de maintien de la paix au sein de l'ONU. Dans ce contexte, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de signaler au Conseil quelques-uns des défis qu'il nous faudra relever dans le domaine de l'appui aux missions. Il est indéniable qu'un processus de fécondation des idées relatives aux questions portant sur l'appui et aux questions de fond s'impose aujourd'hui, et il est d'une importance critique que nous nous y intéressions.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Mon collègue et ami Alain Le Roy, a indiqué clairement que la communauté de maintien de la paix

des Nations Unies se trouve à un nouveau tournant après une décennie d'expansion sans précédent. Du point de vue de la structure, le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a reconnu lorsque, peu après son entrée en fonctions, il a proposé la création d'un nouveau département chargé spécifiquement de fournir le personnel et le matériel aux opérations de paix des Nations Unies sur le terrain. Le dernier en date des départements de l'ONU – le Département de l'appui aux missions – appuie aujourd'hui 16 missions de maintien de la paix et 18 missions politiques spéciales, et supervise un personnel international et local de plus de 22 000 personnes. Il assure la gestion et l'entretien de plus de 250 centres médicaux, de 300 aéronefs, de 18 000 véhicules et de 40 000 ordinateurs.

Il est de plus en plus reconnu que les questions d'appui aux missions acquièrent une importance et une dimension croissantes. Le Département participe aujourd'hui en tant que partenaire égal dans les débats essentiels à toutes les phases d'une mission : planification, appui, reconfiguration et, à terme, liquidation. En cas de problèmes, nous sommes en mesure d'établir des contacts politiques avec les États Membres et les organisations partenaires en vue de trouver des solutions. Il se trouve que je suis revenue précisément, il y a deux jours à peine, d'une réunion de ce genre : une troisième série de discussions avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine en vue de faciliter la circulation sans entrave des personnes et des matériels pour notre mission au Darfour. Je suis heureuse d'indiquer que grâce à cela, nous avons été en mesure, à ce jour, d'atteindre les objectifs de déploiement convenus.

La création du Département a également permis de mieux définir les objectifs et d'améliorer la prestation des services sur le terrain – d'être plus centré sur le terrain si vous voulez. L'orientation politique est déterminée par le Département des opérations de maintien de la paix – en partenariat avec les États Membres, bien entendu – et c'est à mon équipe qu'il appartient de se concentrer « simplement » sur la fourniture du personnel qualifié, de veiller à ce qu'il y a suffisamment de ressources financières et à fournir le matériel et les services de logistique nécessaires pour l'opération. L'avantage qu'il y a à avoir un mandat limité, c'est qu'il est plus aisé de définir des critères et d'évaluer les progrès. L'un de nos problèmes actuels est de savoir comment adapter cet appui à la taille et au caractère de plus en plus diversifiés des différentes opérations sur le terrain. Je

crois qu'il est possible d'adopter une approche plus ciblée et plus nuancée.

En outre, nous faisons de bons progrès pour ce qui est de la mise au point des capacités des divers modes d'appui. Par exemple, nous aurons bientôt la capacité interne spécialisée de conseiller les deux départements sur la façon de gérer et d'atténuer les risques – une source de connaissances spécialisées dont le besoin se fait cruellement ressentir. La mise en place au Siège, il y a plusieurs années, d'un Groupe Déontologie et de discipline – qui fait aujourd'hui partie du Département de l'appui aux missions – et d'équipes connexes au sein des missions commence à produire des dividendes. Nous sommes également en train de développer notre capacité d'intégrer une approche écologique dans toutes nos opérations.

Les défis décrits par Alain sont assurément redoutables – voire intimidants – et revêtent une importance toute particulière pour le DAM : expansion rapide de l'envergure, de la portée et de la complexité des missions, conditions de sécurité de plus en plus précaires en certains endroits, et décalage entre l'ampleur des mandats et les ressources disponibles pour les exécuter.

Du point de vue de l'appui, j'ajouterai également à cette liste la difficulté de travailler dans le cadre de règlements qui ne sont pas conçus pour des opérations rapides déployées dans des environnements à haut risque. Cela crée des tensions vraiment injustifiées : ou bien nous respectons les règles existantes, mais nous nous exposons au courroux de ce Conseil si les services ne sont pas fournis dans les délais voulus; ou bien nous faisons le travail en étant à la limite des règles, mais en risquant la censure des organes de contrôle. Nous devons pouvoir trouver le moyen de concilier performance et respect des règles, obtention de résultats et respect de la procédure.

S'il est vrai que nous ne sommes pas en crise, nous n'en sommes pas moins mis à rude épreuve. Nous avons besoin de réfléchir, de dresser un bilan et de penser à la marche à suivre. Je suis la première à reconnaître que le nouveau DAM n'a pas encore trouvé sa place et que nous avons encore du chemin à faire. Une évaluation plus approfondie de l'activité de restructuration sera présentée à l'Assemblée générale ce printemps, mais à ce stade, je voudrais juste dire que la mise en place d'une nouvelle structure, d'un nouveau personnel et de nouveaux systèmes, tout comme la bonne intégration de ces changements, exige

du temps et de la persévérance quelles que soient les circonstances. Le fait que ce processus ait eu lieu alors même que les forces de maintien de la paix enregistraient une augmentation de 30 % des effectifs autorisés a vraiment testé les limites de la nouvelle structure.

Les nouvelles missions – Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – sont deux des opérations les plus complexes et difficiles jamais envisagées par l'ONU. Amener du matériel et du personnel dans ces régions serait problématique même pour la structure la plus solide, stable et pleinement développée. Avec le nouveau concept d'appui, encore jamais appliqué, tel qu'il ressort de la récente résolution 1863 (2009) relative à la Somalie, un pays où les difficultés sont encore plus grandes en raison des contraintes de sécurité et d'infrastructure, le DAM va avoir une tâche encore plus ardue au cours de l'année à venir.

L'un des avantages de la présence du DAM à la table du Conseil est peut-être sa capacité à procéder à un examen objectif qui apportera une note de réalisme au débat. Dans cet esprit, je voudrais donner quelques exemples concrets qui, j'espère, illustreront l'ampleur des difficultés inhérentes aux missions d'appui. Au Darfour, à des milliers de kilomètres du port le plus proche, nous devons acheminer de l'équipement lourd et du matériel pour la construction de 35 camps destinés à accueillir 26 000 hommes de nos contingents et forces de police. Le réseau routier n'est ni fiable ni sûr; l'infrastructure aéroportuaire est mauvaise et la saison des pluies empêche tout déplacement et travaux de construction jusqu'à quatre mois par an. À un certain stade du déploiement, nous devons acheminer 8 000 conteneurs sur ce trajet.

Nous sommes confrontés à des difficultés encore plus grandes dans le Tchad voisin. Abéché est à 2 400 kilomètres du port le plus proche, soit en gros la même distance qu'entre Londres et Moscou. L'itinéraire mer-terre, appelé couloir de Douala, qui relie le port camerounais de Douala à Abéché est à peu près aussi long, soit quelque 2 400 kilomètres dont 900 kilomètres seulement sont dotés de voies ferrées. Mis à part le mauvais état des routes, le couloir de Douala est, relativement, l'une des voies de transport commercial les plus coûteuses du monde.

En Somalie, sans préjuger des conclusions de la mission d'évaluation technique en cours, nous pouvons

sans peine imaginer que l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie exigera un appui logistique, des ressources et des efforts surpassant même ceux accomplis au Darfour et au Tchad. Outre les problèmes posés par l'infrastructure, la sécurité, le terrain, le climat et le tissu social, pour la première fois il a été demandé à l'ONU de fournir un dispositif d'appui logistique à une organisation régionale, avec toutes les ressources qui accompagnent ce dispositif.

Sur le plan systémique, nous avons souvent des difficultés à combiner les priorités concurrentes du déploiement des troupes, de la mise en place des infrastructures nécessaires et des négociations avec le pays hôte. Parfois, les troupes sont déployées prématurément en raison des pressions exercées au commencement du mandat, mais sans que soient d'abord conclus les accords nécessaires concernant, par exemple, l'utilisation des sols. À d'autres moments, la question est de savoir dans quel ordre procéder : par exemple, faut-il d'abord déployer une compagnie d'ingénierie afin d'aménager le site qui servira de campement à un bataillon, ou faut-il envoyer en premier les corps de sécurité afin de protéger les ingénieurs? La liste des difficultés est interminable.

Cependant, j'en ai peur, étant donné l'ampleur des défis opérationnels qui nous attendent, le risque est que l'on pare au plus urgent au détriment d'une évaluation plus approfondie de ce qui est important. Par ceci, je veux dire revoir notre mode d'action selon une approche plus stratégique; explorer de nouvelles manières de travailler, plus efficaces et performantes; travailler vite et bien; réaliser les économies d'échelle que l'on pourrait attendre d'une opération d'ensemble de plus de 7 milliards de dollars; établir des partenariats avec les États Membres, d'autres institutions de la famille des Nations Unies, des organisations régionales, la société civile et d'autres pour relever le défi de l'appui; enfin, trouver un cadre réglementaire à la fois solide et souple, prudent et raisonnable.

Pour répondre à ces préoccupations, nous travaillons en concertation afin de préciser les détails de la stratégie d'appui. Cette stratégie, dont nous avons l'intention de faire part aux États Membres dans le courant de l'année, examinera plusieurs points.

Tout d'abord, la notion de pôles d'appui pourrait permettre de fournir des services logistiques et d'appui administratif aux missions dans la région à partir de

lieux plus sûrs, au lieu de tenter de recréer une structure d'appui complète pour chacune des missions.

Deuxièmement, il pourrait y avoir une plus grande délégation d'autorité en matière de gestion et d'administration aux responsables sur le terrain, tout en veillant à ce qu'une formation appropriée leur soit fournie au préalable et que des mécanismes prédéfinis de suivi et de contrôle soient en place.

Troisièmement, il pourrait y avoir une approche diversifiée de l'approvisionnement en biens et services requis pour les missions sur le terrain, à partir des niveaux local, régional et international, grâce à un recours accru au partenariat et à un éventail plus large de fournisseurs et prestataires de services.

Enfin, on pourrait faire un usage plus habile de la technologie en utilisant différentes applications pour fournir différentes prestations – tâches d'aviation, utilisation des équipements, appui militaire, réaction rapide. La technologie doit faciliter notre action, notamment dans les environnements où nous nous déployons.

Tout ceci va, je crois, pleinement dans le sens des premiers points qu'Alain a mentionnés et sur lesquels il importe de prendre des mesures concrètes et urgentes cette année. En outre, nous avons l'intention d'agir rapidement pour mettre en œuvre les dispositions de la récente résolution de l'Assemblée générale qui, nous l'espérons, ouvrira la voie à des effectifs plus souples et mobiles et répondra aux problèmes de taux excessifs de rotation du personnel et de vacance de poste que nous connaissons pour des affectations de terrain essentielles. Avec le Département de la gestion, nous travaillons également à la mise au point d'un cadre pour une gestion des achats mieux adaptée aux besoins du terrain.

Enfin, je crois qu'il serait bon d'examiner de manière plus approfondie les modalités de financement des opérations de maintien de la paix, l'utilisation des fonds d'affectation spéciale, les protocoles d'accord et les modèles de partenariat.

Sur ce dernier point, je voudrais revenir à la conception des opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme un partenariat international complexe dans lequel de nombreux acteurs différents jouent un rôle important. Étant donné mon expérience dans le privé, je pourrais appeler cela une coentreprise : une coentreprise dans laquelle nous avons tous une participation et une part des ressources,

de la direction et du contrôle. Cette coentreprise, comme l'a dit Alain, doit être renforcée, afin que nous soyons mieux préparés à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

L'appui n'est pas une fin en soi, et le DAM n'est pas une île. La notion d'appui ne fonctionne que si elle est comprise comme une composante essentielle de ce partenariat élargi. Sans des relations de travail étroites avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et l'ensemble du système des Nations Unies, et sans le plein appui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission, les crédits d'appui au maintien de la paix s'effriteront rapidement.

Dans le domaine de l'appui – peut-être plus encore que pour quelqu'un d'autre dans cette équation – nous ne serons efficaces que si nous avons une vision commune qui sous-tend cette entreprise commune. Si nous ne définissons pas clairement la nature de l'entreprise que nous appuyons, le défi consistant à trouver les modèles d'appui les plus appropriés n'en sera que plus grand. Si les responsables de l'élaboration des mandats, de la formulation des politiques et de la préparation des budgets et les fournisseurs de troupes et de forces de police ne partagent pas la même vision de ce qu'est notre entreprise commune, les signaux contradictoires font qu'il devient alors extrêmement difficile de mobiliser des ressources et de planifier, et l'élaboration d'un mécanisme d'appui efficace et efficient demeurera probablement aussi incertaine. Les coûts découlant d'une absence de vision commune sont élevés et l'efficacité difficile à trouver. Comme dans toutes les entreprises, les stratèges de l'appui et les fournisseurs de ressources sont le plus efficaces lorsqu'on les traite comme des facilitateurs stratégiques et lorsqu'ils sont inclus d'emblée dans le dialogue. Nous devons en outre pouvoir convenir d'un contrat de confiance mutuelle, qui sera le fondement du travail que nous réaliserons ensemble.

Le débat d'aujourd'hui doit également marquer le début d'un dialogue soutenu entre les divers organes de l'ONU. De toute évidence, le Secrétariat rencontre chacun des États Membres représentés ici sous différentes formes, dans d'autres salles et à d'autres moments de l'année. Trop souvent, les messages reçus peuvent être contradictoires, voire incohérents, en fonction de l'instance d'où ils émanent. De toute évidence, on fait souvent le même reproche au Secrétariat : il envoie des messages différents par

l'intermédiaire de personnes différentes dans des instances différentes. Nous pouvons tous améliorer notre travail en la matière. Mon équipe et moi-même sommes personnellement attachées à l'amélioration de la qualité, de la fréquence et de la forme des échanges avec les États Membres tant officiellement qu'officieusement.

Pour terminer, je m'associe à Alain pour recommander au Conseil de sécurité l'idée que les différents acteurs qui prennent part au partenariat international pour le maintien de la paix se trouvent à une étape cruciale. On a vu récemment une croissance rapide et ininterrompue. C'est peut-être une manifestation de confiance à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais les difficultés s'accroissent encore plus rapidement. L'envergure d'une entreprise de maintien de la paix exige un investissement en termes de stratégie. Cela exige que nous avancions ensemble d'un même pas, avec un objectif commun et pleinement conscients des défis qui nous attendent.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Malcorra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Annabi.

**M. Annabi** : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir fait l'honneur et l'amitié de m'inviter à participer à cet important débat sur le maintien de la paix des Nations Unies. Le document informel que vous avez distribué constitue une excellente base de discussion et de réflexion. Il permettra certainement de susciter un débat fructueux.

Ce document comprend des aspects qui ont trait au fonctionnement interne du maintien de la paix, ce qui est bien sûr approprié et nécessaire pour toute discussion qui se tient ici au Siège de notre Organisation. Cependant, étant donné que je suis désormais un homme de terrain, je souhaiterais laisser ces aspects à mes collègues du Siège, qui sont, en vertu de leurs responsabilités, mieux placés que moi pour les aborder, et ils l'ont d'ailleurs déjà fait.

Je voudrais pour ma part essayer d'examiner les principaux défis auxquels le maintien de la paix est confronté, en traitant en particulier les trois questions suivantes.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Premièrement, quand est-ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont-elles le bon

instrument? Deuxièmement, quelles tâches ces opérations peuvent-elles accomplir? Troisièmement, comment pouvons-nous les aider à être plus efficaces? Je vais m'employer à mettre en exergue certains domaines qui nécessitent un changement, ainsi que certains principes dont la justesse a été maintes fois confirmée au fil du temps. J'espère que je peux parler ouvertement, étant donné que je suis parmi des amis qui partagent avec moi la même vision du maintien de la paix en tant que composante essentielle des activités de l'ONU et moyen de réaliser les buts énoncés dans la Charte.

Quand les opérations de maintien de la paix doivent-elles être déployées? Comme cela est reflété dans le document officiel, la question de savoir quand déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies est l'une des plus difficiles qui se pose au Conseil. Déployée judicieusement, une opération de maintien de la paix peut parvenir à des résultats remarquables en un laps de temps relativement court. Les peuples du Guatemala, d'El Salvador, de la Namibie, du Mozambique, de la Sierra Leone, du Libéria, du Cambodge et du Timor-Leste – pour n'en citer que quelques-uns – peuvent témoigner de notre capacité de changer les choses. Chaque expérience fructueuse a renforcé le prestige de l'ONU et sa capacité de répondre aux conflits futurs. Mais lorsque les opérations des Nations Unies sont déployées dans de mauvaises conditions, les résultats peuvent être catastrophiques pour la population dans la zone de conflit, pour les soldats de la paix eux-mêmes et, plus grave encore, pour la viabilité de l'instrument du maintien de la paix.

Comment pouvons-nous faire la différence entre ces deux types de situations et savoir quand le maintien de la paix est la bonne solution? Je crains que la formule consacrée reste valable. Les opérations de maintien de la paix peuvent être déployées lorsqu'il y a une paix à maintenir ou, au tout au moins, un processus politique viable à même d'être alimenté par une présence de maintien de la paix et de déboucher sur un résultat significatif.

Au cours de la décennie écoulée, les soldats de la paix ont contribué à inverser l'équilibre et ont triomphé d'une certaine opposition en marge du processus de paix. Une manifestation de force a parfois rendu superflu le recours à la force. Nous avons répondu vigoureusement à certains trouble-fêtes et montré sur plusieurs théâtres d'opérations – y compris Haïti – qu'une action vigoureuse de la part des soldats de la

paix des Nations Unies peut parfois dissuader ceux qui cherchent à encourager l'instabilité. Les forces multinationales et régionales ont également joué un rôle complémentaire important dans ce domaine.

Ce sont des enseignements précieux, mais ils ne doivent pas nous faire perdre de vue le principe fondamental selon lequel le maintien de la paix des Nations Unies reste avant tout un instrument politique, plutôt que militaire. Pour qu'il soit efficace, il faut qu'une masse critique de personnes se trouvant dans la zone de conflit pensent que leurs intérêts seront plus efficacement servis par des moyens pacifiques que par la violence. Si cette condition préalable n'est pas remplie, la présence des Casques bleus n'est pas nécessaire. Chaque fois que nous avons oublié ce principe fondamental, nous l'avons regretté.

Tout en nous abstenant de procéder à des déploiements inappropriés, nous devons également éviter le piège inverse, qui consiste à tergiverser alors que les conditions permettent d'agir. Même lorsque ses ressources sont limitées, l'ONU doit être prête à assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. Le monde ne pardonnera pas à l'ONU si on la voit croiser les bras alors qu'elle pourrait changer la donne.

Les partenaires de maintien de la paix peuvent parfois apporter leur contribution, et il est utile de partager le fardeau lorsque d'autres ont un avantage comparatif, mais dans d'autres situations, une opération des Nations Unies est la seule option réaliste. Il est essentiel pour le prestige de l'ONU que toute décision relative au déploiement ou à la réduction de la taille d'une opération s'appuie principalement sur des préoccupations de fond, plutôt que sur des considérations financières.

Même d'un point de vue financier, une opération des Nations Unies peut s'avérer rentable. Les conflits, comme nous le savons, sont extrêmement coûteux, et une opération de maintien de la paix déployée rapidement, dotée du mandat et de l'équipement appropriés, peut permettre de réaliser des économies importantes à long terme, même si cela implique des dépenses importantes à court terme.

Aussi bien le Secrétariat que les États Membres ont un rôle clé à jouer lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives au déploiement. Le Secrétariat doit agir avec la diligence voulue, évaluer et réévaluer la situation sur le terrain et transmettre fidèlement ses observations aux États membres. De plus, comme

M. Lakhdar Brahimi – qui reste pour nous tous une source d’inspiration – l’a écrit dans son rapport publié en août 2000 (S/2000/809), les fonctionnaires internationaux d’aujourd’hui doivent avoir le courage de leurs convictions et dire au Conseil de sécurité ce qu’il a besoin de savoir, et pas seulement ce qu’il souhaite entendre.

Les États Membres peuvent apporter une contribution essentielle en fournissant des informations susceptibles d’aider à prendre des décisions. Ils doivent également s’efforcer d’écouter avec un esprit ouvert les recommandations du Conseil, de les prendre en compte de manière sérieuse, et de résister à une pression indue les incitant à agir d’une manière avantageuse sur le plan politique, mais qui peut se révéler fondamentalement contestable.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question des tâches dont doivent s’acquitter les missions de maintien de la paix. En règle générale, une opération de maintien de la paix de l’ONU doit assumer des tâches qui sont indispensables afin de franchir le pas vers une paix durable et qu’elle est le mieux équipée pour remplir. Dans la pratique, la nature de ces tâches a évolué rapidement au cours de la dernière décennie, de même que notre interprétation des conditions qui implique la stabilité et la capacité des opérations de maintien de la paix. De nombreuses activités que nous aurions considérées auparavant comme ne relevant pas de notre compétence ou de nos possibilités font désormais partie du répertoire des opérations de maintien de la paix. Ces opérations sont devenues de plus en plus actives sur le plan politique, elles ont assumé des rôles de plus en plus ambitieux en matière de sécurité et, surtout, elles ont mis en œuvre des activités de renforcement des institutions, notamment en ce qui concerne l’état de droit, activités qui font désormais partie intégrante de nos mandats dans de nombreuses zones de conflit.

Le développement de ces activités nous a aidés à faire face à des défis aux aspects multiples sur le terrain et a représenté, je crois, un bon investissement. Mais nous devons poursuivre notre réflexion afin de surmonter d’autres lacunes. Dans le domaine du renforcement des institutions, il est important de renforcer les institutions de gouvernance, et pas seulement celles qui se rapportent à l’état de droit. Dans de nombreux pays où sévissent des conflits, l’insuffisance des capacités administratives techniques affecte la capacité de ces sociétés à surmonter ces problèmes efficacement ou à gérer leurs ressources de

manière à permettre une stabilité durable. En règle générale, les programmes d’assistance technique bilatéraux et multilatéraux resteront les moyens les plus adéquats de remédier à ces faiblesses, mais il pourrait se révéler nécessaire de compléter ces approches traditionnelles par d’autres mécanismes, afin d’aider les administrations locales à fournir, à court terme, les services dont les populations ont besoin de manière urgente, tout en mettant rapidement en place un programme cohérent de réformes institutionnelles à long terme.

Le cadre pour l’assistance internationale qui a été mis au point au Libéria, connu sous le nom de Programme d’aide à la gouvernance et à la gestion économique, est une expérience dont nous pourrions nous inspirer utilement pour l’avenir. D’autres expériences intéressantes, notamment nos activités au Timor-Leste et au Kosovo, ont consisté à maintenir sur place de petites équipes de conseillers techniques bien placés après le transfert initial de l’autorité administrative, afin de renforcer la capacité et l’efficacité des autorités locales.

Un autre domaine dans lequel il convient absolument d’intensifier les efforts est celui du développement socioéconomique. Dans de nombreuses régions d’après conflit, y compris en Haïti, les tensions politiques et l’insécurité sont aggravées et nourries par le dénuement socioéconomique et l’inégalité. Mes fonctions actuelles m’ont renforcé dans ma conviction que, dans ces régions, l’appui à un redressement, une reconstruction et un développement rapides, font partie intégrante de la quête de la paix, et que cette stabilité ne sera consolidée qu’à partir du moment où les populations locales peuvent constater une amélioration concrète de leur vie quotidienne.

Il n’est pas réaliste de croire que le développement socioéconomique peut s’opérer durant le seul mandat d’une opération de maintien de la paix. Nous devons cependant trouver les moyens d’accélérer les processus d’aide dès le début d’une mission de paix, de manière à générer ce que l’on appelle les dividendes de la paix, c’est-à-dire des résultats visibles suscitant la confiance et l’espoir de la population et renforçant la légitimité des autorités locales, tout en jetant les bases de progrès futurs. Parmi les innovations importantes liées aux opérations de maintien de la paix, on peut citer l’utilisation de projets à impact rapide et le programme de réduction de la violence communautaire, dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(MINUSTAH). D'autres résultats positifs ont été obtenus par le biais d'une coopération plus étroite entre le personnel chargé du maintien de la paix, les organismes de l'ONU et les institutions financières internationales. À titre d'exemples, nous citerons la collaboration de la MINUSTAH avec l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de mener une campagne nationale de vaccination en Haïti, et un projet conjoint actuellement mis en œuvre par la Banque mondiale, à la suite d'une expérience similaire fructueuse au Libéria.

Une action coordonnée de tous les éléments du système de l'ONU à l'appui des priorités de paix et de sécurité peut être encouragée par les États Membres, par l'entremise de leurs représentants siégeant au sein des organes directeurs de toutes ces instances. Il serait peut-être opportun également de faire participer d'autres acteurs dans le cadre d'un débat plus vaste sur les actions susceptibles de faire une différence dans les environnements d'après conflit, en associant l'aide internationale, un processus décisionnel efficace au niveau national et les activités du secteur privé. La nécessité d'aborder la dimension sociale et économique de la stabilité est reconnue également par d'autres acteurs à même de nous aider, y compris la Banque mondiale et différents membres du secteur privé et la communauté des organisations non gouvernementales.

Même dans un environnement financier mondial difficile, il conviendrait de s'efforcer, de manière urgente, d'accélérer la mise en œuvre des programmes d'aide. Cela pourrait servir à économiser beaucoup d'argent à long terme, en évitant une reprise du conflit. Cela pourrait aussi consolider la coopération mondiale envisagée dans la Charte des Nations Unies, en soulignant l'engagement des pays industrialisés de compléter et d'appuyer l'action des Casques bleus, lesquels comptent un très grand nombre de forces en provenance de pays en développement.

Enfin, je voudrais faire quelques brèves remarques sur le fonctionnement des opérations de maintien de la paix, du point de vue du terrain. De mon point d'observation actuel, j'estime que l'indicateur clef de l'efficacité du système des opérations de maintien de la paix est sa capacité d'aider les missions à obtenir ce dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur tâche – en d'autres termes, un cadre politique pour leurs activités, une structure d'appui institutionnel rigoureuse et la fourniture des ressources humaines et matérielles nécessaires.

En Haïti, nous avons reçu un appui politique global fort sous la forme de mandats cohérents, pratiques et bien conçus, qui identifient les principaux domaines où le progrès est d'importance critique et nous donnent suffisamment de moyens pour agir. De même, nous avons vraiment apprécié l'appui solide fourni à tous les niveaux par les États Membres et le Secrétariat, particulièrement lors des moments difficiles de crise en 2008. L'aide des collègues et amis à Port-au-Prince, à New York et dans les capitales nationales s'est révélée indispensable pour réagir aux troubles générés par la hausse des prix au printemps et à la destruction causée par les ouragans cet automne.

La structure d'appui institutionnelle nous a également fourni une aide précieuse. Comme indiqué dans le document officiel, les États Membres ont délégué d'importants pouvoirs au Secrétariat, lequel a, à son tour, donné à la mission une grande latitude pour prendre les décisions opérationnelles et tactiques nécessaires sur le terrain. En même temps, plusieurs structures existantes ont fourni un bon cadre permettant des échanges réguliers et vigoureux entre le Conseil de sécurité, les pays contributeurs de troupes et le Secrétariat, bien que le potentiel de ces structures ait eu tendance dans le passé à être largement sous-utilisé.

Ces dispositifs devraient par conséquent faire l'objet d'un examen par les États Membres. Cependant, du point de vue de la MINUSTAH, l'organisation actuelle du processus décisionnel et du dialogue a bien fonctionné et constitue un élément clef de notre efficacité. Elle a garanti notre crédibilité en tant que serviteurs impartiaux de la Charte, agissant au nom des 192 États Membres. Elle nous a également permis de faire face de manière adéquate à la situation qui évolue rapidement sur le terrain. Entre temps, en s'appuyant sur les nouvelles technologies, le Siège a fait en sorte de renforcer les flux d'information sur les opérations de maintien de la paix, ce qui a permis au personnel des missions de former des « communautés de pratique » avec des collègues dans le monde entier et d'aider les pays contributeurs de troupes à harmoniser et mettre à jour les programmes nationaux de formation du personnel chargé des opérations de maintien de la paix.

(Annabi, anglais)

Dans le même temps, étant donné que les situations de maintien de la paix sont par définition ad hoc, l'expérience sur le terrain sera souvent et inévitablement en avance sur les instruments

politiques. C'est pourquoi il est essentiel de retenir une approche souple, en reconnaissant que les directives et la doctrine doivent en fin de compte appuyer des solutions pratiques et ne doivent pas devenir une fin en soi.

Enfin, en termes d'appui matériel, nous avons constaté un progrès dans la disponibilité accrue d'équipements et de personnels clefs. À la MINUSTAH, nous sommes reconnaissants de la mise à disposition d'experts dans des domaines relativement récents tels que la gestion pénitentiaire et la gestion des frontières, et nous saluons les efforts déployés pour nous permettre d'entreprendre des actions de lutte antiémeute avec retenue et professionnalisme.

Le maintien de la paix continuera de faire face à des situations nouvelles et inattendues. C'est pourquoi il est important que les États Membres soient prêts à fournir de nouvelles compétences et de nouvelles capacités au fur et à mesure qu'elles deviennent nécessaires, et à faciliter une réponse rapide aux besoins urgents en vue de la réalisation des activités qui découlent des mandats.

*(l'orateur reprend en français)*

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier à nouveau de m'avoir permis de participer à ce débat. Je suis convaincu qu'il est possible de continuer à enrichir et à adapter le maintien de la paix des Nations Unies afin de lui permettre de répondre pleinement aux besoins et aux problèmes de demain. Il convient cependant de veiller à ce que cette adaptation se fasse dans l'esprit, qui, je suis sûr anime nos débats aujourd'hui, c'est-à-dire, premièrement, en s'ouvrant au changement mais sans renoncer à certains principes fondamentaux qui ont fait leur preuve; deuxièmement, en s'engageant à pratiquer un multilatéralisme efficace qui, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, implique une participation équilibrée de tous au combat pour la paix; et enfin, en s'engageant à renforcer et à protéger cet instrument précieux qu'est le maintien de la paix.

**Le Président** : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) *(parle en anglais)*: Pour commencer, je souhaite rendre hommage à l'Ambassadeur Butagira pour son travail de grande valeur à l'ONU au cours des cinq dernières années et lui souhaiter bonne chance dans ses futures entreprises.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Il s'agit d'un premier pas important dans le cadre de cette initiative franco-britannique que vous et moi avons lancée, sur les instructions de nos ministres des affaires étrangères, pour améliorer la manière dont le système des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, gère les questions de maintien de la paix. Les orateurs que nous avons écoutés au cours de l'heure qui vient de s'écouler ont rappelé l'importance des problèmes que nous examinons. Je les remercie tous pour leurs contributions, en particulier M. Annabi d'être venu depuis Haïti pour nous faire profiter de son expérience sur le terrain.

Le maintien de la paix est au cœur même de ce que l'Organisation des Nations Unies représente. Si l'on demande aux passants dans les rues de l'une de nos capitales ce que les Nations Unies représentent pour eux, ils répondront probablement par l'image d'un Casque bleu maintenant une paix précaire. C'est une image forte, mais qui a besoin d'être réactualisée. Aujourd'hui, comme le Secrétaire général adjoint Le Roy l'a sous-entendu, il se pourrait qu'il ne s'agisse pas juste d'un soldat, mais il pourrait s'agir d'un agent de police, d'un travailleur humanitaire ou d'un spécialiste des droits de l'homme. Souvent, il n'y aura pratiquement pas de paix à maintenir. Les difficultés se sont accrues puisque nombre des conflits que nous examinons concernent des acteurs non étatiques, et le maintien de la paix des Nations Unies doit changer pour répondre à ces nouvelles exigences.

Le maintien de la paix des Nations Unies n'est pas en crise, mais, ainsi que la Secrétaire générale adjointe Malcorra l'a indiqué, il lutte pour surmonter l'étendue et la complexité de ces nouvelles difficultés. Le maintien de la paix des Nations Unies est dans une certaine mesure victime de son propre succès, mais il constitue un bien trop précieux pour être mis en danger.

Ces questions ne sont pas nouvelles. Lakhdar Brahimi a examiné de nombreuses d'entre elles dans ce qui demeure un rapport qui fait date (S/2000/809), dont les conclusions sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 2000. Leur importance nous a été rappelée au cours de nos récents débats sur le Darfour, la République démocratique du Congo et la Somalie. Il convient maintenant de revisiter le rapport Brahimi – l'améliorer, l'adapter le cas échéant, et, ce qui est plus important, nous assurer que nous mettons en œuvre une approche plus rigoureuse et plus stratégique

du maintien de la paix à tous les niveaux au Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni et la France ont exposé nos réflexions initiales dans le non-papier que nous avons diffusé en début de semaine. La première partie de ce document passe en revue les difficultés, que nous avons regroupées en trois domaines. Le premier porte sur le contrôle stratégique efficace, en particulier la nécessité d'une meilleure préparation, d'une meilleure planification, d'un meilleur contrôle et d'une meilleure évaluation des opérations. La deuxième partie examine les pénuries de ressources, y compris l'importance de trouver de nouveaux moyens de gérer la pression du financement et la disponibilité des troupes et d'autres ressources alors que les demandes de maintien de la paix des Nations Unies ne cessent d'augmenter. La troisième partie porte sur les enseignements tirés de la mise en œuvre, y compris sur la manière dont les mandats de plus en plus complexes que nous donnons aux soldats de la paix des Nations Unies peuvent être remplis.

C'est un programme intimidant, mais son étendue ne peut justifier l'inaction. Nous avons suggéré de nous concentrer en premier lieu sur les questions autour du contrôle stratégique efficace, dont l'examen de nombre d'entre elles relève de la compétence du Conseil de sécurité. Balayons d'abord devant notre propre porte.

Nous avons pris un bon départ au séminaire informel que nous avons tenu hier à la Mission française. J'ai été frappé par les thèmes suivants de notre débat : la nécessité d'avoir une idée claire des difficultés que nous abordons ici à New York et sur le terrain, ainsi que l'importance du renforcement des capacités, pas seulement dans les missions elles-mêmes mais aussi au Secrétariat, qui est assujéti à des règles qui n'ont pas été conçues pour les nouvelles réalités du maintien de la paix.

Le Conseil lui-même a besoin de disposer de meilleures informations et, surtout, de meilleurs conseils militaires. Le Conseil doit améliorer ses propres pratiques, y compris par des mandats plus réalistes, des stratégies d'exécution claires et des objectifs mesurables afin de nous permettre d'évaluer le progrès accompli. Le Conseil doit également veiller à ce que les soldats de la paix aient une paix à maintenir, et ne doit pas envoyer des soldats de la paix mal équipés dans des zones de guerre dans l'espoir qu'ils seront efficaces.

Alors que le Conseil de sécurité doit à juste titre jouer le rôle moteur, ceci doit être un processus inclusif, puisant dans l'expérience et les ressources de tous les États Membres et de l'ensemble du système des Nations Unies. Nous nous félicitons du travail en cours au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, et nous saluons les initiatives en cours, tout particulièrement de la part de nos collègues canadiens, que nous considérons comme étant complémentaires à l'action menée au sein du Conseil.

À la suite du séminaire d'hier, nous allons travailler avec nos collègues français à la révision du document conjoint afin que celui-ci reflète nos débats d'hier et d'aujourd'hui.

J'attends avec impatience que mes collègues du Conseil et d'autres orateurs me fassent part de leurs idées quant à la manière de faire avancer cette question de manière concrète. Nous en avons débattu maintes fois, mais nous devons maintenant porter notre attention sur un programme d'action concret. Nous avons tous noté l'accent que notre nouvelle collègue américaine, l'Ambassadrice Rice, a mis sur ces questions lors de son audience de confirmation. À la suite de son audience de confirmation hier par le Sénat des États-Unis d'Amérique, nous nous réjouissons à la perspective de l'accueillir au Conseil de sécurité la semaine prochaine et de travailler en étroite collaboration avec elle sur ce qui sera l'un des plus grands défis auxquels le Conseil sera confronté en 2009.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de remercier votre délégation ainsi que la délégation du Royaume-Uni pour l'initiative opportune et nécessaire que vous avez prise de réexaminer cette question. Je souhaite également remercier de leurs observations et interrogations M. Le Roy, M<sup>me</sup> Malcorra et M. Annabi. Je pense que ces contributions sont importantes pour la réflexion du Conseil sur cette question.

Comme le Conseil le sait, je viens d'une partie du monde où trois missions de maintien de la paix des Nations Unies ont mené à bien leurs activités en Amérique centrale, vérifiant la conformité des engagements pris par cinq pays en vue de restaurer la paix et de promouvoir le développement dans la sous-région. La clef d'un tel succès peut être trouvée dans des éléments simples que nous connaissons tous, mais qui méritent d'être rappelés : l'appropriation des

processus par les pays bénéficiaires, une adhésion régionale aux processus, la clarté des objectifs et des mandats du Conseil de sécurité, et, bien entendu, une communication large, transparente et opportune entre tous les acteurs concernés. Forts de cette expérience et grâce à la connaissance de la manière dont le Conseil fonctionne, nous souhaitons profiter de la présente séance pour souligner quelques points.

Je vais commencer par ce qui est évident, parce que cela n'est peut-être pas si évident. La nature des problèmes a entraîné l'évolution naturelle de la portée des opérations de paix. Je les appelle « opérations de paix » car elles vont bien au-delà du simple maintien de la paix. Trop souvent, nous nous entêtons à utiliser un vieil instrument pour nous attaquer à des problèmes totalement nouveaux, sans recourir de manière plus créative à l'éventail d'outils mis à notre disposition pour relever ces nouveaux défis. C'est pourquoi nous avons toujours prôné le concept de missions intégrées qui répondent au devoir du Conseil de promouvoir la paix, et pas seulement de la maintenir.

Nous sommes convaincus que c'est là la meilleure manière de faire face et, en fin de compte, de répondre aux attentes que suscite le déploiement du drapeau des Nations Unies. Dans les lieux où flotte ce drapeau, les distinctions formelles qui nous préoccupent tant ici n'ont guère d'importance. Une population qui voit le drapeau des Nations Unies flotter à l'horizon espère qu'un avenir meilleur est proche, que ses malheurs arrivent à leur fin et elle se réjouit de voir que sa sécurité et son existence même ne sont plus menacées. Pour ces personnes, il est difficile de comprendre que leur sécurité et leurs aspirations ne font pas nécessairement partie d'un mandat et que par conséquent ceux qui représentent l'Organisation sur le terrain ne sont pas forcément en position de répondre à leurs espoirs et à leurs besoins urgents.

Il s'agit d'un défi gigantesque que l'ONU, et en particulier le Conseil, doit relever. Nous devons gérer des attentes de plus en plus grandes avec des ressources de plus en plus limitées. C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui doit marquer le début d'un processus de rationalisation de la façon dont le Conseil de sécurité remplit son mandat. Le Conseil s'est déjà accordé sur la grande majorité des dispositions nécessaires. Les mesures à prendre sont incluses dans des résolutions et des déclarations présidentielles qui datent désormais de plus de 10 ans. Nous devons maintenant rassembler toutes ces dispositions, examiner la manière dont ces décisions ont été mises

en œuvre et y incorporer les éléments que l'expérience a démontré être indispensables à la réussite de nos interventions sur le terrain.

Il nous faut revoir notre propre logique interne. Bien que l'Article 24 de la Charte des Nations Unies dispose que le Conseil a été créé pour assurer une action rapide et efficace sur le terrain, nous nous préoccupons souvent trop d'obtenir des résultats sur le papier. Cette logique explique le fait que nos processus de décision sont fermés. Il est beaucoup plus facile d'obtenir des résultats rapides et efficaces sur le papier si la prise de décisions se limite aux membres du Conseil et cela l'est plus encore si le processus s'appuie sur un consensus entre les membres permanents. Cette démarche s'avère totalement contre-productive si notre intention est d'obtenir des résultats rapides et efficaces sur le terrain.

Nul n'ignore, autour de cette table, le fossé qui existe entre ceux qui prennent les décisions relatives aux opérations de maintien de la paix, ceux qui les mettent en œuvre, ceux qui allouent les ressources, ceux qui appliquent ces décisions sur le terrain et le pays intéressé.

C'est pourquoi, nous devons procéder à un examen de la manière dont nous créons et renouvelons les mandats du Conseil de sécurité. Concrètement, nous estimons qu'il est nécessaire d'organiser des réunions interactives et officieuses avec les pays qui fournissent des contingents ainsi qu'avec le Secrétariat. Il est aussi indispensable d'améliorer l'interaction avec l'Assemblée générale, par l'entremise du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, et avec la Cinquième Commission. Avec des informations pertinentes et opportunes, nous pouvons donner des mandats clairs, convaincants et viables et avec une bonne interaction entre les organes, nous pouvons faire en sorte que les décisions du Conseil soient fidèlement mises en œuvre sur le terrain. Nous devons également nous appuyer sur les contributions du pays hôte et des autres acteurs concernés.

Pour chaque opération du maintien de la paix, le processus de décision du Conseil a besoin d'un appui plus actif de la part du Secrétariat. Comme c'est le cas lors des nombreuses consultations qui se déroulent à l'Assemblée générale quand nos experts négocient une résolution, nous devrions bénéficier des conseils du Secrétariat afin qu'il nous informe en temps voulu des incidences pratiques de nos propositions ou de nos silences, y compris les incidences financières et

opérationnelles des mandats que nous adoptons. En outre, nous devons assurer un suivi efficace des décisions et des mandats. Si quelque chose ne fonctionne pas comme prévu, il nous faut pouvoir en identifier les causes et prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Nous avons atteint la limite de nos ressources et nous ne pouvons pas créer de nouveaux mandats avec l'espoir que notre simple présence sur le terrain suffira. Le Conseil l'a d'ailleurs admis et confirmé lorsqu'il a examiné le rapport Brahimi (S/2000/809), et il semble donc opportun de convoquer un débat public sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

Je voudrais terminer en ajoutant qu'il nous paraît important de renforcer et d'approfondir la relation que nous entretenons avec la Commission de consolidation de la paix. La composante « consolidation de la paix » est fondamentale, comme l'a souligné M. Alain Le Roy. C'est pourquoi, lorsque nous disons qu'il nous faut pouvoir compter sur les conseils opportuns du Secrétariat, nous ne faisons pas seulement référence au Département des opérations de maintien de la paix, mais également au Département des affaires politiques et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Bien que nos recommandations risquent de prolonger les négociations, nous sommes convaincus que les résultats finals sur le terrain seront bien plus efficaces, et c'est précisément là que la Charte nous demande d'agir de manière rapide et efficace.

L'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est globalement marquée par la réussite. Nous sommes en fait victimes de notre propre succès. La réflexion que nous menons aujourd'hui constitue un premier pas dans la bonne direction pour parvenir à une bonne conceptualisation et à une bonne mise en œuvre de ce que doivent être les opérations de maintien de la paix en ce XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Avant tout propos, je voudrais moi aussi dire à mon ami l'Ambassadeur Francis Butagira, au moment où il nous quitte, combien nous avons apprécié sa contribution efficace aux travaux du Conseil de sécurité. Je lui souhaite bonne chance dans ses futures fonctions.

Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de la délégation française, pour le choix, fort à propos, de ce thème. Nous ne doutons pas que le débat d'aujourd'hui

contribuera à enrichir la réflexion sur l'une des importantes activités des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix.

Nous remercions également M. Le Roy, M<sup>me</sup> Malcorra et M. Annabi de leurs exposés.

Dans un monde où les crises sont plus complexes que jamais, où la résolution des contradictions privilégiée souvent le recours aux armes et à la violence, assurer la paix et la sécurité internationales, comme le fait l'Organisation des Nations Unies, n'est pas chose aisée. La tâche est d'autant plus difficile que les soldats de la paix deviennent des cibles potentielles des combattants, quand ils ne se rendent pas eux-mêmes coupables d'actes répréhensibles.

Fort heureusement, et malgré quelques écueils, l'Organisation parvient tant bien que mal à s'acquitter de sa mission. Mieux, elle œuvre sans cesse à s'adapter aux nouveaux paradigmes des conflits. C'est ainsi qu'elle a été amenée à incorporer dans le champ d'intervention des opérations de maintien de la paix des volets tels que les questions humanitaires et les droits de l'homme, l'assistance électorale, le déminage, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants, le renforcement de la coopération avec les organisations régionales, etc. Toutes choses qui appellent une approche, sinon nouvelle, du moins différente de la problématique du maintien de la paix, depuis la définition des mandats des opérations ou leur modification, jusqu'à l'organisation et la coordination des acteurs sur le terrain.

Certains événements survenus dans les pays en conflit ont mis en exergue la nécessité de renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix, en les dotant d'un mandat, d'objectifs et de structures de commandement clairement définis, ainsi que d'une logistique et de financements adéquats pour leur permettre d'être plus efficaces sur le terrain. Dans la même logique, il importe de partager les meilleures pratiques pour atteindre une plus grande efficacité.

Un autre domaine de préoccupation est celui de la lenteur du déploiement dans les situations d'urgence. Nous devons travailler à respecter des délais raisonnables, comme le recommande le rapport Brahimi (S/2000/809). Le déploiement laborieux de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour nous offre à cet égard une parfaite illustration des efforts encore à fournir.

L'efficacité dans la coordination est l'une des clefs du succès des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi il faut renforcer de manière permanente le dialogue et la coordination entre les différents organes impliqués dans le processus de décision, à savoir la Cinquième Commission, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Commission de consolidation de la paix, les agences et les programmes des Nations Unies, ainsi que le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix.

Le processus de planification des missions intégrées constitue déjà une avancée substantielle qu'il importe de renforcer par une meilleure coordination et une unité d'action sur le terrain. Participe également de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et de la crédibilité des Nations Unies, la politique de tolérance zéro, que ma délégation soutient fermement.

S'agissant de la coopération avec les États Membres, il est important d'améliorer la relation entre ceux qui planifient, ordonnent et gèrent les opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents qui, de par leur expérience et leurs connaissances spécialisées, peuvent contribuer au processus de planification, et contribuer également à éclairer la prise de décision. Il est donc utile de renforcer le mécanisme de consultations triangulaires entre pays contributeurs de troupes, Conseil de sécurité et Secrétariat.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective et partagée – on l'a rappelé ici-même. Les États Membres doivent par conséquent continuer à appuyer l'Organisation à travers l'envoi de contingents et la mobilisation de moyens appropriés de toute nature. Pour sa part, mon pays, qui a fait de la contribution au règlement des conflits un axe majeur de sa politique étrangère, continue d'honorer ses engagements en la matière.

Le processus de planification ne doit pas occulter le rôle du pays hôte sur lequel repose parfois le succès des opérations de maintien de la paix. À ce propos et conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte, il importe de tenir compte de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États. En clair, les opérations de maintien de la paix doivent être conduites avec le consentement des pays hôtes et de manière impartiale.

La contribution des organisations sous-régionales et régionales est indispensable pour le succès des

opérations déployées par les Nations Unies. Proches des acteurs des conflits et des réalités du terrain, celles-ci, aux termes du Chapitre VIII de la Charte, jouent un rôle important et unique à cet égard. Malheureusement, les exigences de certains conflits sont telles que ces arrangements régionaux n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour faire face à la tâche.

Dans le cas du continent africain, qui abrite, hélas la plupart des foyers de tension, cette réalité est encore plus visible et ses conséquences plus dramatiques. C'est le cas de la Mission de l'Union africaine en Somalie qui, en sa configuration actuelle, ne peut faire face aux défis du conflit somalien. L'adoption de la résolution 1863 (2009) constitue dès lors un pas important auquel il faut donner suite dans les plus brefs délais, car en Somalie, le temps joue contre les artisans de la paix et de la réconciliation nationale.

Nous exhortons donc la communauté internationale à soutenir les efforts de l'Union africaine, aussi bien en Somalie qu'ailleurs sur le continent. De même, nous appelons à un appui plus ferme des actions des organisations sous-régionales africaines, maillons indispensables mais parfois oubliés de la chaîne de la paix.

Le droit à la sécurité et à la protection pour lequel les Nations Unies œuvrent exige que nous ayons le même empressement pour secourir, reconforter et aider les populations dans des situations de détresse et là où la nécessité s'impose. Dans le même temps, l'Organisation, et d'abord le Conseil de sécurité, doit continuer à mettre l'accent sur la prévention des conflits, en renforçant les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides. Elle doit surtout s'investir davantage dans l'éradication des causes profondes des conflits, dans le cadre d'actions coordonnées, planifiées et cohérentes. Seuls le développement et le plein épanouissement des peuples, sous-tendus, le cas échéant, par une diplomatie préventive efficace, permettront d'assurer la paix et d'atténuer la charge déjà trop lourde des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre profonde gratitude aux soldats de la paix, qui, dans des conditions extrêmement difficiles et au prix de leur vie, apportent leur inestimable contribution à l'avènement d'un monde plus sûr. Nous condamnons sans réserve les attaques délibérées contre les forces des Nations Unies qu'aucun prétexte ne saurait justifier.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et

Malcorra et le Représentant spécial Hédi Annabi de leurs déclarations liminaires fort utiles.

Les opérations de maintien de la paix, qui ont été inventées par nécessité, ont joué un rôle central pendant désormais plus de 60 ans pour rétablir la stabilité dans de nombreux pays sortant d'un conflit. Je tiens à rendre hommage à tous ceux qui ont servi dans ces missions. Aujourd'hui, 90 000 effectifs militaires et de police et 20 000 civils servent l'ONU de par le monde. De nombreux hommes et femmes dévoués se sont sacrifiés avec abnégation.

Lancer une opération de maintien de la paix est l'une des mesures les plus efficaces que puisse prendre le Conseil de sécurité pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. En raison de l'évolution rapide de l'environnement opérationnel, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire face à de graves défis. La nature des conflits et des menaces a changé. Les missions doivent de plus en plus faire face à des acteurs non étatiques qui ne respectent guère le droit international et menacent la stabilité de régions entières, qui emploient des tactiques de plus en plus sophistiquées et des armes de plus en plus mortelles. Les agents de l'ONU sont souvent la première cible de ces acteurs.

La complexité et l'énormité grandissante de la tâche confiée par le Conseil à ces missions ont également un impact important sur la performance de ces missions. Les missions de maintien de la paix sont appelées à s'acquitter de tâches qui ne sont pas traditionnelles, comme le contrôle des accords de cessez-le-feu. D'après leurs mandats, elles doivent maintenant protéger les civils, accompagner l'aide humanitaire et coordonner l'appui international visant à stabiliser l'économie. De tels mandats exigent des compétences et une expertise diverses et il faut aussi considérablement changer la façon dont ils sont mis en œuvre.

Bien évidemment, lorsque le Conseil décide d'inclure un mandat de protection des civils, cela crée des attentes. Si l'on ne répond pas à ces attentes, cela suscite critiques et déception du fait de l'application incomplète, semble-t-il, des mandats. Il incombe avant tout au Conseil et non au Secrétariat de rectifier cette situation et de décider quels changements doivent être apportés.

Nous avons vu de nombreux exemples d'opérations de maintien de la paix réussies, mais nous avons eu aussi notre lot de déceptions. L'année 1994

était une année de crise majeure que l'on ne saurait comparer au présent. Nous devons néanmoins faire face à des défis, des défis opérationnels qui posent de nouvelles questions. Nous devrions essayer de trouver un moyen de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix soient mises en œuvre d'une façon plus efficace et rationnelle. Telle est notre tâche, tout comme de mieux répondre aux attentes des populations sur le terrain. Nous sommes donc reconnaissants aux délégations de la France et du Royaume-Uni de leur initiative d'élaborer des recommandations pratiques en temps voulu.

En 2000, le Conseil a adopté la résolution 1327 (2000) après avoir examiné le fort perspicace rapport Brahimi (S/2000/809). Le Conseil a décidé à cette occasion de donner aux opérations de maintien de la paix « des mandats clairs, crédibles et réalisables » (*résolution 1327 (2000), annexe, partie I*) et de « veiller à ce que les tâches confiées aux opérations de maintien de la paix soient adaptées à la situation sur le terrain et prennent notamment en compte certains facteurs comme les perspectives de succès » (*ibid., partie II*). C'est un principe fondamental qui est de la plus haute importance aujourd'hui, comme il l'était à ce moment-là.

Comme le présent débat a pour objet de lancer un examen de fond des opérations de maintien de la paix qui durera plusieurs mois, je voudrais faire ce matin trois observations sur l'amélioration du contrôle stratégique.

Premièrement, pour prendre une décision avisée sur la création ou l'élargissement d'une mission, le Conseil doit être pleinement informé des réalités sur le terrain. Nous devons absolument disposer en temps voulu d'informations politiques et militaires et d'une analyse professionnelle et de grande qualité, si nous voulons bien comprendre la nature de la situation et les problèmes qu'elle présente et si nous voulons donner à la mission les moyens de réagir rapidement et d'atteindre l'objectif escompté. Il faut tenir pleinement compte des enseignements tirés des autres missions au moment de formuler un plan d'opérations. Des mesures spécifiques doivent être prises en vue de mettre cette pratique en place.

Il importe également d'examiner en profondeur l'ampleur et la faisabilité des mandats proposés avec la participation non seulement des membres du Conseil, mais aussi d'autres parties prenantes, comme par exemple les éventuels pays fournisseurs de

contingents, avant que le Conseil ne prenne une décision officielle. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix serait mieux utilisé s'il servait de forum à cette fin.

Deuxièmement, après le lancement d'une mission, le Conseil devrait suivre de près et de manière continue le fonctionnement de la mission, faire preuve de souplesse vis-à-vis de son mandat et de ses effectifs, et procéder aux ajustements nécessaires pour en améliorer l'efficacité. Le Conseil doit toujours veiller à ce que les missions reçoivent un appui suffisant et soient dotées des moyens de s'acquitter de leurs mandats.

Parallèlement, l'ONU doit faire preuve d'un maximum de souplesse et chercher à utiliser au mieux les ressources mises à la disposition des opérations de maintien de la paix car, d'une manière générale, il est demandé à ces opérations de faire beaucoup plus qu'elles ne peuvent raisonnablement. C'est pourquoi nous félicitons vivement de la bonne pratique adoptée récemment par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), consistant à éliminer un bataillon et à mettre en place une coopération avec sa mission voisine.

Troisièmement, sur le plan politique, nous devrions toujours envisager une mission de maintien de la paix dans un contexte plus large. Une telle mission ne se substitue pas au processus politique, elle le complète. La présence d'une mission, si celle-ci s'accompagne d'un véritable effort politique, aura un effet stabilisateur sur le terrain et créera des conditions propices à la réconciliation nationale. Mais en l'absence d'un effort crédible et sincère visant à persuader les parties de conclure un accord politique, l'impact d'une mission est limité. Le Conseil doit insister autant que faire se peut sur le processus politique pendant le temps que la mission de maintien de la paix est déployée.

Les missions de maintien de la paix ne peuvent pas être déployées sans fin. Comme la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et l'ONUCI, chaque mission doit à l'avenir, en principe, se fixer des objectifs clairs dans des délais réalistes, suivre les progrès réalisés et en tenir compte dans la planification future.

Les initiatives de consolidation de la paix doivent produire des résultats concrets et apporter des

changements dans la vie des populations sur le terrain après un cessez-le-feu ou après la conclusion d'un traité de paix, et ces résultats ne devraient pas attendre que la mission de maintien de la paix soit arrivée au terme de son mandat. Certaines missions pluridimensionnelles, telles que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), comportent déjà dans leurs mandats des éléments de consolidation de la paix. Les expériences d'autres missions, au Libéria, en Haïti et en Côte d'Ivoire sont également encourageantes. Même dans des missions plus conventionnelles, il faut procéder à un examen stratégique dès les premières phases de la planification afin d'assurer une transition sans heurt et progressive vers un relèvement rapide et la consolidation de la paix. Dans certains cas, les deux processus – maintien de la paix et consolidation de la paix – pourraient se chevaucher pendant un certain temps, mais pas trop longtemps, afin d'assurer une transition en douceur. La Commission de consolidation de la paix pourrait fournir un appui crucial à ces travaux du Conseil.

Pour terminer, le présent débat aidera à mieux comprendre les difficultés qui se posent au maintien de la paix. Nous apprécions au plus haut point cette initiative opportune et attendons avec intérêt de participer à la recherche de mesures concrètes et pratiques pour améliorer la situation. Nous appuyons également l'initiative actuelle prise par le Secrétariat – Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions – d'examiner et recenser les approches permettant d'optimiser l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'Assemblée générale et, bien entendu, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix ont également un rôle important à jouer.

Il est indispensable que tous ces efforts déployés par diverses entités soient axés sur le même objectif d'améliorer l'efficacité, l'impact et l'efficience des opérations de maintien de la paix et soient synchronisés de telle façon que, dans des délais raisonnables, nous puissions achever nos travaux et faire des recommandations concrètes pour améliorer ces opérations.

Dans ce contexte, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix que le Conseil a établi après son examen du rapport Brahimi peut être réactivé en tant que forum d'échange de vues entre les membres du Conseil et autres parties prenantes, ce qui produira des idées novatrices et apportera une contribution utile aux activités du Conseil. En ma

qualité de Président du Groupe de travail, je veillerai à ce que, ensemble, nous examinions de plus près les questions opérationnelles relatives à des missions particulières et les questions générales ayant des conséquences globales, en mettant à profit les enseignements tirés de missions précédentes.

Je formule l'espoir que l'examen que le Conseil fera au cours des prochains mois permette d'aboutir à une amélioration tangible de cet outil indispensable créé par la sagesse de nos prédécesseurs.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous remercions la présidence française d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité, ainsi que les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra, et M. Annabi, pour leurs exposés de fond sur le maintien de la paix des Nations Unies.

En raison du nombre croissant d'opérations de maintien de la paix et de l'augmentation de leurs effectifs, de la complexité grandissante des mandats de maintien de la paix et de l'insuffisance de l'appui financier et logistique, il s'avère nécessaire d'examiner les pratiques actuelles de l'ONU en matière de maintien de la paix et de formuler une stratégie générale de planification et de mise en œuvre.

Nous pensons que toute mesure visant à réformer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit avoir pour but d'en améliorer l'efficacité et doit être évaluée précisément selon ce critère. Il est d'une importance fondamentale que ces opérations soient menées conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, dans le respect absolu de la responsabilité première du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et conformément aux principes universellement reconnus du maintien de la paix.

Nous estimons qu'il y a des moyens d'améliorer le maintien de la paix des Nations Unies, surtout dans le domaine de la gestion des opérations de maintien de la paix, en utilisant le potentiel des organisations régionales, ainsi que le renforcement des capacités et la diplomatie préventive de l'ONU. Pour ce qui est de la gestion des opérations de maintien de la paix, nous préconisons de continuer à améliorer la pratique des consultations opérationnelles entre les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat sur tous les aspects des activités relatives aux opérations de maintien de la paix, notamment au stade de la planification, sur la base des formats existants et des décisions antérieures

du Conseil de sécurité. Nous croyons que, pour établir ce dialogue, il est essentiel de donner un rôle plus actif au Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'initiative que le Japon doit prendre pendant sa présidence du Groupe.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité expresse de formuler des mandats de maintien de la paix réalistes. Nous sommes d'avis que les décisions du Conseil sur le déploiement des opérations des Nations Unies doivent reposer sur des accords préliminaires conclus avec des pays potentiellement fournisseurs de contingents, afin d'assurer aux opérations de maintien de la paix le personnel et les capacités opérationnelles nécessaires. Cette conclusion a été confirmée par l'expérience de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Compte tenu de la complexité croissante des opérations de maintien de la paix contemporaines, il est de plus en plus nécessaire aujourd'hui de différencier leurs fonctions dans des domaines précis du maintien de la paix et dans la promotion de la reconstruction après un conflit. Nous croyons qu'il serait rationnel de ne donner pour mandat au personnel de maintien de la paix que les tâches principales de reconstruction après un conflit, tandis que les processus effectifs de maintien de la paix et de redressement socioéconomique devraient incomber de manière plus active aux organes compétents de l'ONU, en particulier à la Commission de consolidation de la paix, et aux organisations régionales, aux institutions financières internationales et aux donateurs bilatéraux.

Il faut accorder une attention particulière à la manière d'assurer le niveau requis d'expertise militaire au Conseil de sécurité, qui reste encore insatisfaisant. Nous appuyons la participation des experts militaires des membres du Conseil à la formulation et à l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix. En même temps, nous devons assurer une approche plus systématique du Conseil de sécurité sur les aspects militaires du maintien de la paix.

Sur ce point, nous estimons qu'il est maintenant temps et justifié à tous égards de revitaliser les activités du Comité d'état-major, avec la participation des 15 membres du Conseil de sécurité. L'évaluation qui est faite par le Comité d'état-major de la situation militaire dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix, ses recommandations concernant les aspects opérationnels

du maintien de la paix, sa participation aux missions pour déterminer l'état de préparation des contingents et des services assignés aux opérations de la paix, tout ceci ferait en sorte que le Conseil dispose d'informations fiables en temps voulu, et améliorerait en outre l'expertise militaire du maintien de la paix de l'ONU en général. Ma délégation est prête à faire des propositions concrètes concernant l'organisation possible des travaux du Comité. Nous voudrions également souligner que le Secrétariat doit améliorer la planification intégrée des opérations et la coordination entre le siège et le terrain. Ma délégation estime que, vu la restructuration récente du Département des opérations de paix et du Département de l'appui aux missions, le renforcement du Bureau des affaires militaires et la création du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, le Secrétariat a maintenant les moyens d'exécuter efficacement ces tâches. Une approche systématique n'est possible que sur la base d'une bonne répartition du travail et des responsabilités entre les différents départements et bureaux du Secrétariat, en préservant l'unité de commandement et de contrôle. Ces objectifs sont particulièrement importants à la lumière du déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Il est évident que pour accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU il faut accroître la coopération avec les opérations régionales pendant le déploiement des missions. L'expérience montre que la participation accrue des organisations régionales est justifiée lorsqu'elles agissent conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et que leurs relations avec l'Organisation, notamment avec le Conseil de sécurité, sont fondées sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Étant donné l'envergure croissante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il devient de plus en plus urgent de renforcer le potentiel de l'Organisation sur des volets connexes, surtout en matière de diplomatie préventive, de médiation et de consolidation de la paix. À cet égard, les prochains rapports du Secrétaire général sur la médiation et la consolidation de la paix après un conflit devraient nous donner matière à réfléchir sur les possibilités d'amélioration des capacités de médiation de l'ONU par la combinaison des composantes maintien et consolidation de la paix dans les mandats des forces de

maintien de la paix et par la création d'un fichier d'experts civils de l'ONU.

La Russie attache une grande importance au renforcement de sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les Casques bleus russes ont participé à des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient, dans diverses régions d'Afrique, en Haïti et au Kosovo. Une unité d'hélicoptères russe est opérationnelle dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan, et une autre unité d'aviation russe est en cours de déploiement dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Un autre aspect important est la participation du Ministère russe de l'intérieur à la formation de spécialistes africains à l'Institut russe de perfectionnement des compétences des cadres du Ministère de l'intérieur.

Nous prévoyons d'apporter une contribution accrue à l'ONU dans le domaine de la formation des personnels de police, et nous travaillons notamment sur la question de la formation et du détachement du personnel dans les unités de police déjà constituées, ainsi que sur la question de la formation des hauts responsables de la police.

La Russie est prête à engager un dialogue constructif sur la question de l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à la fois dans le cadre du Conseil de sécurité et en étroite collaboration avec le Secrétariat, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et les autres organes du système des Nations Unies.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant permanent de l'Ouganda de l'excellente coopération dont il a fait preuve, et je regrette que nous n'ayons pas eu la possibilité de travailler plus longtemps ensemble au Conseil.

(*L'orateur poursuit en français*)

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence ainsi que le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative du débat d'aujourd'hui et pour leurs efforts dans la préparation de ce débat.

Comme d'autres, je voudrais souligner que le rapport Brahimi reste d'actualité en tant que base pour

toute discussion concernant le maintien de la paix. Depuis sa publication, de nombreux défis sont restés les mêmes mais de nouveaux s'y sont ajoutés. Nous faisons face à un niveau sans précédent d'activités de maintien de la paix, dans des contextes souvent hostiles et avec des mandats de plus en plus complexes. En même temps, en raison de la croissance rapide en nombre et en termes de taille des missions, nous atteignons les limites des ressources disponibles. Des changements au niveau des méthodes de travail et des échanges institutionnels dans la planification, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations de maintien de la paix nous aideront à faire face à ces problèmes de manière plus efficace.

Nous avons noté avec grande satisfaction que le Secrétariat a lancé un processus similaire pour analyser les questions clés relatives à des opérations de maintien de la paix futures. L'Autriche est un fournisseur de contingents de très longue date, aussi bien dans le cadre de l'ONU que dans celui de structures régionales telles que l'Union européenne et l'OTAN/Partenariat pour la paix. Depuis 1960, quelque 60 000 soldats autrichiens ont servi dans le cadre des missions de la paix sous l'autorité des Nations Unies. Il va de soi que nous suivons ces travaux avec intérêt et que nous sommes prêts à participer de manière active à ce travail et à partager nos expériences et expertise en la matière.

Face à la croissance des opérations de maintien de la paix et au fait que leurs mandats deviennent de plus en plus complexes, la coopération avec les organisations régionales deviendra plus importante que jamais. L'appui à la mise en place d'expertise et de capacités est nécessaire pour permettre à ces organisations de jouer un rôle plus important. Si le Conseil de sécurité ne doit pas abandonner sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU devrait s'efforcer de jouer un rôle croissant de pont, ce qu'on appelle « bridging force », jusqu'à ce que les organisations régionales puissent prendre la relève. Ceci contribuerait également à renforcer l'appropriation régionale de la gestion des crises, ce que nous appelons « ownership régional ».

L'Autriche soutient la proposition de renforcer l'expertise disponible au Conseil de sécurité ainsi qu'à tous ses membres en préparant les décisions du Conseil sur de nouvelles missions de paix. Ceci est évidemment vrai pour l'expertise militaire proprement dite, mais aussi pour l'expertise spécifique qui pouvait s'avérer nécessaire pour des actions, pour des

questions comme la protection des civils en cas de conflit. Nous serions aussi favorables au renforcement temporaire, le cas échéant, de la capacité stratégique du Secrétariat de gérer et de surveiller des opérations particulièrement complexes.

Nous appuyons en outre un processus interactif dans le cadre duquel le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents se réuniraient dès le début de la planification jusqu'au suivi et à l'évaluation des missions en cours. Un dialogue plus approfondi entre les structures existantes au sein du Conseil de sécurité et le Secrétariat permettra une meilleure intégration de l'expertise politique, financière et militaire dont nous disposons collectivement et permettra également de faire en sorte que le mandat reflète dès le début d'une opération de maintien de la paix les besoins et les défis de celle-ci ainsi que des personnes qu'elle doit protéger.

L'Autriche se félicite dans ce contexte aussi de l'idée d'organiser plus régulièrement des réunions entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les commandants agissant sur le terrain ainsi que les pays fournisseurs de contingents pour examiner la mise en œuvre, les progrès et les défis des différentes opérations en cours.

L'Autriche appuie fermement le renforcement des mandats des opérations de maintien de la paix dans le domaine de la protection des civils et reconnaît le rôle important des opérations de maintien de la paix dans la promotion des droits de l'homme, la protection des enfants touchés par les conflits armés, le renforcement de l'état de droit, ainsi que le rôle des femmes dans les processus de paix et l'appui à la paix.

Un défi important, à notre avis, est le manque d'instructions et de directives données aux commandants des forces et aux contingents sur le terrain pour la mise en œuvre concrète de leurs mandats. De telles instructions et directives devraient être mises au point en coopération étroite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, en prenant en compte l'évaluation de missions en cours et les meilleures pratiques. Ceci pourrait également jouer un rôle important pour les pays fournisseurs de contingents dans la préparation des personnels à ces tâches, y compris par l'intégration de ces aspects dans l'entraînement de pré-déploiement.

L'Autriche est en train d'appuyer une étude commandée par le Département des opérations de

maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui examine ses questions. L'Autriche soutient les propositions d'améliorer l'évaluation des mandats des missions en cours ainsi que leur examen par rapport aux objectifs stratégiques et aux conditions. Les enseignements tirés d'une mission achevée pourraient constituer une source d'information importante pour le Conseil de sécurité pour la planification et le suivi des missions en cours. Ce processus devrait être partagé avec les pays fournisseurs de contingents et enrichi par ceux-ci.

Pour terminer, nous sommes très intéressés par la poursuite de ce débat et prêts à y contribuer activement pendant notre mandat au Conseil de sécurité.

**M. Viločić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord rendre hommage à l'Ambassadeur Butagira pour les cinq années qu'il a passées à l'ONU, notamment pour le temps qu'il a travaillé à nos côtés ici au Conseil.

Je voudrais féliciter la présidence française du Conseil de sécurité et la délégation britannique d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance importante et opportune consacrée à une question de la plus haute importance, non seulement pour les États membres du Conseil, mais également pour tous les Membres de l'ONU. Même si la question des opérations de maintien de la paix a accaparé – et cela est légitime – l'attention de cet organe pendant de nombreuses années – et enregistré des résultats probants – nous pensons qu'il est judicieux, surtout en ce moment, d'engager un débat de fond sur certains éléments clefs en la matière en s'appuyant sur le non-document préparé par la France et le Royaume-Uni. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Le Roy, la Secrétaire générale adjointe Malcorra et le Représentant spécial Annabi pour les précieux exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

L'environnement mondial a beaucoup évolué ces dernières années. Les conflits entre États ont laissé de plus en plus la place à des conflits internes. En conséquence, nous voyons de nouveaux défis et menaces peser sur la paix et la sécurité internationales. Pour relever ces défis, le Conseil de sécurité, depuis le début des années 90, a eu de plus en plus recours aux opérations de maintien de la paix en tant qu'instrument

essentiel dont dispose l'ONU pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il semble aujourd'hui que ces efforts aient atteint leur point culminant, avec plus de 112 000 hommes engagés actuellement dans les opérations de maintien de la paix, tandis que le budget annuel de ces missions est trois fois plus élevé que celui du budget ordinaire annuel de l'ONU. Il est juste de dire que cette explosion du budget du maintien de la paix n'est pas simplement la conséquence du nombre croissant d'opérations de maintien de la paix mais également de l'évolution marquée de leur nature qui est passée de simples opérations militaires à des projets militaires et civils multidimensionnels et intégrés.

À notre avis, la condition préalable essentielle pour parvenir à une décision légitime consistant à mettre sur pied une opération de maintien de la paix et de la déployer dans une certaine zone – et, de même, d'apporter des changements à son mandat ou de mettre fin à une mission – est de disposer d'informations mises à jour concernant la situation sur le terrain, assorties d'une analyse militaire et politique du conflit. Dans ce contexte, nous pensons que les informations dont dispose le Conseil grâce à différents mécanismes sont adéquates, même s'il faut faire plus pour améliorer la qualité des informations reçues.

De même, nous pensons qu'il faut que le Conseil intègre, de manière appropriée et en temps opportun, d'autres États – notamment les pays fournisseurs de contingents ou les États qui apportent d'autres contributions significatives aux opérations de maintien de la paix – dans le processus d'échange d'informations et de prise de décision. Nous pensons par ailleurs qu'il convient de mieux étudier et renforcer le potentiel des mesures et de la diplomatie préventives au sein du système des Nations Unies.

Il est, en outre, important de souligner que l'ONU, contrairement à certaines alliances militaires, ne s'efforce pas de régler un conflit en employant d'abord des moyens militaires, mais qu'elle cherche plutôt à examiner ses causes profondes, notamment en mesurant le niveau de sécurité à l'aune du degré d'amélioration de la vie quotidienne des populations touchées. La Croatie appuie pleinement la position de l'ONU selon laquelle une paix et une sécurité durables ne peuvent s'enraciner que grâce à trois piliers essentiels, interdépendants et solidement ancrés : la sécurité, le développement et la protection des droits de l'homme.

De toute évidence, si l'on examine les opérations de maintien de la paix sous l'angle nouveau des trois piliers, les composantes civile et de police de ces opérations revêtent de plus en plus d'importance. Nous pensons qu'il est fondamental que les États fournissent du personnel civil et des forces de police qualifiés pour entreprendre ces tâches. Nous réaffirmons que nous sommes disposés à contribuer à la création de fichiers permanents d'experts civils chevronnés dans le domaine de la stabilisation après les conflits, pouvant être déployés dans une zone de conflit dans un bref délai aussitôt après l'établissement du cessez-le-feu. Dans le même temps, il importe de garder à l'esprit que les opérations de maintien de la paix ne sont pas destinées essentiellement à reconstruire le pays dans lequel elles sont déployées, dans la mesure où d'autres organisations et institutions spécialisées peuvent accomplir ces tâches de manière plus efficace et économique.

Il devient manifeste que la capacité de fourniture de personnel aux opérations de maintien de la paix de nombreux pays traditionnellement fournisseurs de contingents a considérablement baissé. D'autre part, les nouveaux pays fournisseurs ne disposent souvent pas de l'infrastructure, de l'équipement et de formation nécessaires pour intégrer efficacement leurs contingents dans des missions plus complexes. Pour partager le fardeau que représentent les opérations de maintien de la paix, l'ONU doit renforcer sa coopération avec les organisations régionales, et améliorer la coopération qu'elle a établie entre ses institutions et les autres institutions internationales actives sur le terrain.

Étant donné que la majorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont lieu en Afrique, nous pensons que la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest revêt une importance particulière. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue le fait que ces organisations manquent exactement de ce dont les opérations de maintien de la paix ont besoin : un personnel qualifié et des ressources pour les activités de maintien de la paix. Néanmoins, une coopération et un appui actifs en matière de renforcement des capacités des organisations régionales présenteraient des avantages considérables à long terme.

Enfin, dans les autres débats qu'il tiendra sur les défis que les opérations de maintien de la paix doivent relever, le Conseil de sécurité doit examiner

attentivement la question de savoir si les ressources sont judicieusement allouées ou s'il est possible de réattribuer ces ressources en réduisant la taille de certaines anciennes missions ou en y mettant complètement fin. La réponse à cette question aura une importance considérable pour l'avenir du maintien de la paix des Nations Unies.

Cela étant dit, il est impossible de ne pas mentionner brièvement le rapport Brahimi (S/2000/809) et certaines de ses principales recommandations. Même s'il ne répond pas à toutes nos questions, le rapport contient manifestement des orientations qui, même 10 ans après leur élaboration, doivent être prises en considération. En tant que représentant d'un pays qui, sur une brève période, a accueilli un certain nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies et a donc pu observer directement la manière dont elles ont fonctionné, je voudrais appeler l'attention des membres sur les recommandations suivantes.

Premièrement, nous avons besoin de mandats clairs et réalisables. Deuxièmement, nous avons besoin, avant la création d'une mission, de disposer des ressources nécessaires pour qu'elle puisse exécuter pleinement son mandat. Troisièmement, les forces doivent être suffisamment équipées et disposer des capacités, si elles en ont le mandat, de faire face à la violence. Enfin, nous avons besoin de l'appui politique et financier des États Membres, ainsi que de personnels suffisants.

Nous souhaiterions ajouter d'autres recommandations à celles susmentionnées. Nous estimons en effet, qu'il est important de s'appuyer sur les ressources nationales chaque fois que cela est possible, mais sans exacerber les tensions politiques existantes. Cela peut aider à améliorer l'efficacité d'une opération en minimisant les dépenses, et contribuer à fournir une perspective unique sur le conflit, que des personnes extérieures ne peuvent pas avoir. Le mérite de cette approche réside dans la possibilité de développer les capacités nécessaires à la reconstruction et à la mise en place d'une administration nationale pour gouverner le pays après le départ de la communauté internationale. Cela peut aussi comporter un avantage supplémentaire, à savoir de faire en sorte que la population locale accepte mieux le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et ses contingents.

La Croatie voudrait souligner que si l'ONU a clairement identifié les critères de suivi de la mise en œuvre des mandats du DOMP, il est important que ces critères ne soient pas susceptibles d'interprétation politique, et une fois, adoptés, qu'ils soient strictement respectés. Nous pensons que cette dernière question, particulièrement la question de l'évaluation des résultats, donne la possibilité d'une coopération plus étroite et d'un échange d'informations supplémentaire entre le Secrétariat et les États Membres.

C'est précisément la stricte application de ces critères qui nous a conduit à faire plusieurs évaluations quant au succès ou à l'absence de succès des missions qui ont été déployées dans notre pays. Notre expérience au sein de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, est un exemple qui nous montre bien dans quelle mesure une opération de maintien de la paix, lorsqu'elle opère dans le plein respect des critères susmentionnés, peut aboutir à d'excellents résultats.

Pour terminer, je voudrais ajouter que la Croatie contribue actuellement à 13 opérations de maintien de la paix de l'ONU et qu'elle a l'intention de faire bénéficier les missions de l'ONU de son expérience et de son savoir-faire spécifiques dans les années à venir.

**Le Président :** Je voudrais informer les membres du Conseil qu'il est dans l'intention de la présidence, compte tenu notamment des contraintes d'ordre du jour pour les orateurs suivants sur la liste, et notamment du fait que nous avons des représentants du Secrétariat, que nous remercions pour leur présence continue, de conclure ce débat lorsque sera achevée la liste des orateurs, et de ne pas le reporter à cet après-midi. Donc, je voudrais engager respectueusement mes collègues à respecter la règle des cinq minutes pour leur intervention. Et s'ils souhaitent distribuer ou faire distribuer leur intervention au cas où elle serait plus longue, je les remercie de bien vouloir le faire et, une fois encore, j'appelle peut-être mes collègues qui sont inscrits maintenant à réduire au maximum leur intervention. Je vous remercie.

Monsieur l'Ambassadeur de l'Ouganda, vous avez la parole.

**M. Butagira** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vais respecter vos consignes. Mon intervention sera distribuée et je vais m'efforcer d'être bref, en me limitant à résumer mon texte.

Je voudrais tout d'abord remercier les Secrétaires généraux adjoints, M. Le Roy et M<sup>me</sup> Malcorra, ainsi que le Représentant spécial, M. Hedi Annabi, pour leur exposé détaillé.

Comme cela a été dit, le nombre et l'envergure des opérations de maintien de la paix de l'ONU n'ont pratiquement jamais atteint des niveaux aussi élevés, ce qui permet d'améliorer les perspectives de règlement des conflits, mais met à mal les capacités du système.

Le maintien de la paix a considérablement évolué au cours des 20 dernières années. Les patrouilles effectuées le long des lignes de cessez-le-feu statiques, qui étaient auparavant la norme, sont désormais l'exception. Les forces de maintien de la paix de l'ONU se voient régulièrement confier la responsabilité, non seulement d'assurer leur propre protection, mais aussi, dans bien des cas, comme par exemple dans le cadre de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), de protéger des civils innocents dans les zones d'opération de maintien de la paix. Alors que de nouvelles opérations de maintien de la paix sont à l'examen, il est indispensable qu'elles soient suffisamment formées, équipées et disposent des moyens pour s'acquitter de leur mandat.

Juste après la guerre froide, la communauté internationale a appuyé des initiatives de maintien de la paix et de consolidation de la paix menées dans le monde entier, y compris en Afrique. Ces initiatives ont été en grande partie couronnées de succès. Cependant, l'incapacité de l'ONU de rétablir la paix en Somalie dans les années 90, qui a abouti à la décision sans précédent du Conseil de sécurité de se retirer du pays avant que l'ONU ait mené à bien sa mission, a clairement découragé la communauté internationale d'intervenir dans des conflits, et précipité un retrait rapide par celle-ci des opérations de maintien de la paix déployées dans le monde. Une conséquence tragique de cet état de fait, reconnue par l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, a été l'incapacité de la communauté internationale, y compris de l'ONU, d'intervenir afin de prévenir le génocide au Rwanda. La perception, par la communauté internationale, d'une quasi-indifférence de l'Organisation au sujet du Rwanda a laissé un héritage extrêmement négatif qui continue de saper la confiance à l'égard de l'ONU dans l'ensemble du continent.

Lorsqu'une opération de maintien de la paix est envisagée, il faut avoir une compréhension claire de la situation qui prévaut dans le pays. Cela doit être étudié bien avant de définir un mandat. Il faut pour cela procéder à une analyse claire de la situation sur le terrain. Des indicateurs clairs et mesurables doivent être déterminés à la lumière des problèmes qui prévalent sur le terrain. Il est important d'établir les critères qui permettront de déterminer si les problèmes ont été réglés. En plus de stratégies de sortie, il convient également d'élaborer des stratégies d'entrée. Il faut comprendre qu'un conflit peut éclater au moment du départ des forces de maintien de la paix si celles-ci partent prématurément, ce qui reviendrait à abandonner une paix fragile. Il est essentiel de déterminer des conditions de sortie, plutôt que de fixer des dates de départ.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale commence seulement à tirer les leçons des principales tragédies du passé. Mais nous nous retrouvons plongés dans d'anciens débats lorsque, dans une situation de crise, la même question revient toujours : faut-il décider d'appeler l'attention du monde sur la crise et intervenir, au risque de ne pas disposer de suffisamment de moyens et de voir la crise se transformer en débâcle de l'ONU, ce qui pourrait porter préjudice à la crédibilité des opérations de maintien de la paix dans les années à venir, parce que nous ne sommes pas certains, à chaque étape du chemin, des niveaux d'appui dont nous disposerons à la fin? Ou devons-nous détourner les yeux et nous dire que l'orage sera bientôt passé sans qu'il soit nécessaire pour l'ONU d'intervenir? Tel est le principal dilemme du maintien de la paix, et nous devons y faire face chaque jour.

Dès lors qu'un conflit a pris fin, il est primordial de prendre des mesures visant à consolider la paix et à prévenir tout nouvel affrontement armé. Il faut pour cela non seulement des actions militaires et diplomatiques, mais aussi des mesures, dans le cadre d'une action intégrée de maintien de la paix, pour remédier aux différents facteurs qui ont été à l'origine du conflit ou constituent une menace de conflit. La nécessité cruciale sous-jacente dans les situations de consolidation de la paix après le conflit est la sécurité des gens ordinaires, qui doivent pouvoir bénéficier d'une paix réelle et avoir accès aux services sociaux de base. Cela a été souligné par de nombreux orateurs. Les efforts doivent être déployés en temps utile, sous leurs nombreux aspects, et bénéficier de financements

suffisants, et il doit y avoir une coordination stratégique et administrative de haut niveau avec la participation d'un grand nombre d'acteurs.

Enfin, avant de terminer, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous mes collègues, pour les paroles aimables que vous avez eues à mon égard. C'est ma dernière journée et ma dernière séance au Conseil, et je me sens très nostalgique à l'heure de vous faire mes adieux. Ce fut un plaisir et une grande joie de travailler avec chacun d'entre eux. Je suis reconnaissant de l'appui et de la coopération que j'ai reçus de la part de tous les membres du Conseil pendant cette courte période. J'espère que le même appui sera accordé à mes successeurs.

**Le Président :** Soyez assuré, Monsieur l'Ambassadeur, que vous et votre rose rouge allez nous manquer au Conseil.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, vous avez parlé en notre nom à tous en faisant l'éloge de l'Ambassadeur de l'Ouganda. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses futures entreprises.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude et nos remerciements à M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Nous remercions également M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, pour ses efforts dans la création de son nouveau département. Nous les remercions tous les deux pour leurs déclarations. Nous remercions également M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, pour son précieux exposé.

L'Organisation des Nations Unies a connu un grand succès dans ses opérations de maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies a aidé à sauver la vie d'innombrables civils, a réduit les tensions et a préparé les conditions de la paix. Ce succès réaffirme le rôle central de l'Organisation des Nations Unies en tant que chef de file dans de nombreux domaines relatifs au maintien de la paix et de la sécurité. Bien entendu, le maintien de la paix ne peut remplacer le règlement définitif des conflits, un objectif que nous partageons tous, et qui ne peut être atteint qu'en examinant les dimensions politique, sécuritaire, économique et humanitaire globales d'un problème donné.

Le nombre croissant d'opérations de maintien de la paix requiert que nous analysions les causes fondamentales des conflits si nous voulons les régler et y mettre fin. Le règlement des conflits nécessite que les États fournissent à l'Organisation les ressources humaines, financières et logistiques ainsi que l'appui politique nécessaires. La communication et la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et toutes les agences, tous les départements concernés sont également nécessaires. Nous devons faire une étude approfondie afin d'éviter le renouvellement des erreurs et d'évaluer les menaces à la paix. L'information relative aux accidents et aux pertes humaines doit pouvoir être communiquée librement. À cet égard, nous condamnons toutes les attaques contre les hommes, les missions de maintien de la paix et les biens y afférents. Nous appuyons pleinement une politique de tolérance zéro en matière de violences sexuelles. Nous condamnons toutes ces violations et demandons à ce que leurs auteurs soient traduits en justice.

La réforme du secteur de la sécurité doit être comprise dans le processus de réforme globale si nous voulons assurer la sécurité, la stabilité et le développement. L'Organisation des Nations Unies possède une expérience approfondie dans ce domaine. La Commission de consolidation de la paix a assumé le rôle crucial de renforcement des capacités sécuritaires des États après les conflits. C'est pourquoi nous appuyons les importants efforts des opérations de maintien de la paix en matière de réforme du secteur de la sécurité après les conflits.

Nous estimons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies devrait être un rôle de coordination s'agissant d'apporter soutien et conseils aux États dans le processus de réformes, de mobiliser les ressources et d'en améliorer l'efficacité. La réforme est multidimensionnelle; il n'y a pas de solution unique qui serait applicable à tous les secteurs. La situation, les besoins et les priorités dans un pays donné doivent être pris en compte si nous voulons aider les États à atteindre leurs propres objectifs. La réforme du secteur de la sécurité est essentielle pour restaurer la paix et la sécurité dans les régions qui ont connu un conflit ou qui sont dans une phase d'après conflit.

Les mandats de maintien de la paix doivent être créés ou renouvelés conformément aux objectifs et aux principes consacrés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux critères et aux

directives formulés, y compris le consentement de l'État concerné, le non-recours à l'emploi de la force sauf en cas de légitime défense, la neutralité totale, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous jugeons important que tous les pays fournisseurs de contingents soient impliqués dans chaque phase et dimension de l'opération de maintien de la paix.

Pour terminer, l'Union africaine (UA) joue un rôle croissant de maintien de la paix dans certaines zones de conflit sur le continent africain. L'UA a lancé des initiatives qui méritent notre encouragement et notre appui. Nous croyons nécessaire de poursuivre la mise en œuvre du plan de travail commun entre l'UA et l'Organisation des Nations Unies afin de construire la capacité à court et à long terme de l'UA en matière de maintien de la paix. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies prendra des mesures spécifiques et concrètes pour appuyer le maintien de la paix de l'UA en Somalie, conformément à la résolution 1863 (2009).

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) : Ma délégation souhaite également rendre hommage à l'Ambassadeur Butagira et le remercier pour sa précieuse coopération.

Monsieur le Président, nous vous remercions également d'avoir présidé cette séance qui s'imposait. Ce matin, les Secrétaires généraux adjoints, M. Le Roy et M<sup>me</sup> Malcorra, et le Représentant spécial nous ont exposé les nouveaux défis auxquels le maintien de la paix pour les Nations Unies doit faire face.

Le maintien de la paix est l'un des outils les plus précieux dont dispose l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité. Nous devons donc veiller à ce que les missions de maintien de la paix soient dotées des mandats, des ressources et des contrôles de politiques appropriés pour atteindre leurs objectifs. À cet égard, mon gouvernement se félicite de l'initiative visant à procéder à un examen des opérations de maintien de la paix de l'ONU et entend y prendre une part active.

Ces dernières années, le Conseil a demandé aux Casques bleus d'accomplir des missions multiples et de plus en plus complexes. En Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo, au Darfour et ailleurs, ils ont été chargés de protéger les civils, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, d'appuyer les élections et les négociations politiques, de mettre en place la réforme du secteur de la sécurité, de procéder au désarmement, et plus encore. Le

Secrétariat a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre ces mandats complexes. Nous lui rendons hommage et nous le remercions de ses exposés fréquents devant le Conseil et des informations qu'il transmet aux pays qui fournissent des contingents. Nous nous réjouissons de coopérer avec lui à l'heure où il met en œuvre son nouveau projet qui vise à anticiper les défis qui attendent les missions de maintien de la paix.

Nous voulons aussi nous assurer que le Secrétariat a la capacité de faire face aux mandats de plus en plus complexes adoptés par le Conseil. À cet égard, les États-Unis appuient la rationalisation des procédures de l'ONU en matière de déploiement et d'appui aux missions de l'ONU.

Malgré tous nos efforts concertés pour améliorer les pratiques en matière de maintien de la paix, nul ne peut dire que, plus de huit ans après la publication du rapport Brahimi (S/2000/809), nous avons véritablement réussi à institutionnaliser son appel en faveur de mandats clairs, crédibles et réalistes. Mon gouvernement estime que l'un des moyens d'atteindre cet objectif est que le Conseil définisse des critères spécifiques, chaque fois que cela est possible, lorsqu'il adopte de nouveaux mandats de maintien de la paix. Nous pensons que ces critères amélioreraient considérablement la clarté des mandats et qu'ils peuvent être définis sans ignorer pour autant les conditions particulières qui donnent lieu à la création de chaque opération de maintien de la paix.

Des objectifs stratégiques bien définis renforceraient considérablement la capacité de l'ONU de mener efficacement des opérations de paix complexes et de procéder à leur évaluation une fois qu'elles sont lancées, pour faire en sorte qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques recherchés par le Conseil.

Le Conseil devrait examiner attentivement ces mandats à intervalles réguliers pour déterminer si les missions ont rempli leurs objectifs ou n'ont plus de raison d'exister. Les États Membres doivent aussi s'assurer que ces missions présentent un bon rapport coût-efficacité. Nous devons également continuer d'exiger des soldats de la paix qu'ils respectent les normes déontologiques établies, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les sévices sexuels.

Mon gouvernement estime que l'amélioration du fonctionnement des opérations de maintien de la paix de l'ONU, exige que nous participions tous au

renforcement des capacités opérationnelles des contingents de maintien de la paix disponibles. Trop souvent, les États Membres qui sont prêts à assumer la responsabilité et les risques inhérents au déploiement de contingents de maintien de la paix se rendent compte que la formation et l'équipement dont ils sont dotés au niveau national ne sont pas à la mesure de la tâche à entreprendre. Certains États Membres, y compris les États-Unis, déploient des efforts bilatéraux pour former et équiper les contingents des pays fournisseurs. Mais ces efforts doivent être à la fois plus systématiques et de plus grande envergure si nous voulons pouvoir répondre aux besoins toujours croissants en contingents de maintien de la paix efficaces.

En outre, les soldats de la paix ne peuvent être qu'un des éléments d'un effort de plus grande envergure en faveur de la réconciliation politique et du développement économique et qui doit, en dernier ressort, permettre d'assurer leur succès et à terme leur départ. Les Casques bleus de l'ONU ne peuvent être la solution à tous les problèmes. Ils ne livrent pas de guerres et ne développent pas d'économies. Toutefois, si les circonstances sont favorables et en tant qu'élément d'une solution intégrée, ils peuvent modifier la donne entre la poursuite sans fin du conflit et des souffrances et un retour relativement rapide à la stabilité et au développement.

Les États-Unis attendent avec intérêt de travailler avec leurs partenaires du Conseil, le Secrétariat, les pays qui fournissent des contingents et tous les autres États Membres pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

**M. La Yifan** (Chine) (*parle en chinois*) : Nous nous associons à nos collègues qui ont souhaité plein succès à l'Ambassadeur Butagira de l'Ouganda.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. Je voudrais également remercier les Secrétaire généraux adjoints, Alain Le Roy et Susana Malcorra, ainsi que le Représentant spécial Hédi Annabi de leurs exposés. Je rends un vibrant hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour le maintien de la paix des Nations Unies.

En novembre dernier, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 63/16 commémorant le soixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces 60 ans d'histoire englobent les efforts inlassables que nous, peuples des

Nations Unies, avons déployés en faveur de la paix et de la sécurité et témoignent de notre ferme détermination de faire régner l'équité et la justice. Durant ces 60 années, nous avons déployé dans le monde 63 opérations de maintien de la paix, avec la participation de 120 pays, pour un coût de 54 milliards de dollars et auxquelles 2 500 personnes ont donné leur vie. Aujourd'hui, quelque 110 000 agents de maintien de la paix sont déployés dans 18 opérations différentes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues un moyen important de défendre la paix mondiale et de renforcer la sécurité collective.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont connu des moments de gloire, mais aussi des échecs et des difficultés. À l'heure actuelle, la crise financière, alimentaire et énergétique mondiale exacerbe les défis auxquels font face de nombreux pays en développement, notamment ceux où la paix est fragile et qui ressentent un besoin accru d'investissements de la part de la communauté internationale. Or, la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies est de plus en plus forte. Ces opérations sont toujours plus vastes et plus complexes et elles exigent des ressources accrues en termes de personnel et de capacités de gestion.

Nous devons mettre en œuvre la réforme en partant d'un nouveau point de départ. À notre avis, il faut s'en tenir aux trois principes du maintien de la paix, dits principes Hammar-skjöld. De fait, nous avons pu constater que ces trois piliers, à savoir le consentement du pays concerné, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, et la neutralité, demeurent valables et fournissent une base solide pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix. Ils représentent aussi un terrain d'entente sur lequel fonder notre réforme. Certes la théorie et la pratique sont en constante évolution et nous devrions examiner de nouvelles théories et de nouvelles approches à la lumière de ces trois principes.

La réforme devrait assurer des ressources suffisantes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les contributions des États Membres constituent la principale source de financement de ces opérations et nous devons continuer à nous en acquitter en totalité et en temps voulu. Il s'agit d'une condition indispensable pour assurer le bon déroulement des opérations et pour répondre à la demande accrue en matière de maintien de la paix. Nous sommes favorables à la recherche de nouveaux moyens de financement et de nouvelles modalités pour les

mandats. Les activités d'évaluation et de contrôle permettront d'améliorer l'efficacité des opérations et de réaliser des économies compte tenu de nos ressources limitées. Nous devons également porter une attention accrue à la diplomatie préventive et à la reconstruction après le conflit afin de réduire les pressions qui pèsent sur le maintien de la paix et sur son financement.

La réforme devrait également améliorer nos capacités en ce qui concerne les contributions aux contingents, y compris dans les domaines de la logistique, de la gestion et du commandement. Nous encourageons davantage de pays à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONU et la communauté internationale devraient aussi aider les pays à former leur personnel. Nous devons renforcer notre capacité en matière d'appui et nous invitons le Secrétariat à rechercher des moyens efficaces de fournir cet appui. Nous encourageons les pays qui en ont les moyens à prêter leur assistance. Nous devons renforcer nos capacités de gestion. Le Siège doit compter sur le personnel compétent et assurer la transparence de son fonctionnement. Sur le terrain, nous devons choisir les meilleurs représentants spéciaux et commandants des forces possibles. La coordination entre le Siège et le terrain doit être renforcée. La réforme doit aussi garantir la pleine participation de toutes les parties concernées.

Le Conseil de sécurité, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents devront prendre part à ce processus de réforme. Nous devons tirer parti des contributions que peuvent apporter toutes les parties prenantes et renforcer ainsi la synergie et la coopération. La réforme devrait également tenir compte des points de vue des différentes parties et répondre à nos intérêts à long terme.

La réforme doit également porter une attention particulière à l'Afrique, un continent qui a des besoins particuliers en matière de maintien de la paix. Actuellement, 75 % du personnel du maintien de la paix est déployé en Afrique. En 2008, 70 % des contributions aux opérations de maintien de la paix ont été dépensées en Afrique. Mais, même avec ces chiffres, nous sommes loin de satisfaire totalement les besoins de l'Afrique.

Le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons aussi encourager

l'Union africaine à jouer un rôle plus actif et renforcer la coopération stratégique entre les deux organisations. Nous accueillons favorablement le rapport présenté par le groupe d'experts Union africaine-ONU de haut niveau, et nous sommes disposés à débattre de ses recommandations.

Nous avons toujours pris une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous continuerons d'apporter notre contribution. Nous avons envoyé 20 000 effectifs militaires ou de police dans 22 opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, nous avons plus de 2 100 soldats de la paix travaillant dans 11 zones opérationnelles. Nous sommes prêts à continuer à apporter notre appui aux opérations de maintien de la paix et à œuvrer avec toutes les parties au service de la paix et du progrès de l'humanité.

**M. İlkin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, suite à votre demande, je serai fort bref. Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé ce débat thématique aujourd'hui sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens également à remercier M. Alain Le Roy, M<sup>me</sup> Susana Malcorra et le Représentant spécial Hédi Annabi des exposés clairs, détaillés et qui poussent à la réflexion qu'ils ont faits au début du débat.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux soldats de la paix des Nations Unies et à tous les soldats de la paix qui dans, le monde aujourd'hui, risquent leur vie pour faire de notre planète un lieu plus sûr et plus pacifique.

Le débat aujourd'hui, ainsi que l'exercice que nous lançons, sont tout à fait opportuns. En tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents, nous avons l'intention de participer activement à ce débat et à cette procédure d'examen.

Nous donnerons bientôt le texte que j'avais l'intention de lire.

Je voudrais également souhaiter santé, bonheur et succès à notre collègue Francis Butagira.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous remercions sincèrement les Secrétaires généraux adjoints Alain Le Roy et Susana Malcorra, ainsi que M. Annabi, de leur présence et de leurs interventions aujourd'hui. Nous saisissons également cette occasion pour souhaiter à l'Ambassadeur Butagira plein succès dans ses activités futures.

L'organisation de ce débat est, sans aucun doute, une initiative positive et nécessaire qui nous permet de mener une réflexion collective pertinente au sein de l'Organisation sur les défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix, et ce, afin d'en faire un instrument toujours efficace et essentiel de l'ONU. Les résultats et les recommandations émanant de cette analyse nous permettront, sans aucun doute, de recenser les domaines dans lesquels un effort spécial doit être fait, ainsi que les bonnes pratiques à transposer à l'avenir, sachant quelle est la complexité croissante des situations internationales auxquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire face.

Je voudrais brièvement souligner cinq points. Premièrement, le processus de prise de décisions. Pour le Mexique, le processus de prise de décisions sous-tendant la création d'une opération de maintien de la paix est essentiel pour en assurer le succès ultérieur. Au moment de la prise de décision concernant la création et la définition des mandats, il est fondamental d'incorporer une vision stratégique générale qui englobe les aspects politique, logistique et financier ainsi que des objectifs clairs et réalistes. De même, le Mexique estime que ce processus doit être inclusif et ne pas être cantonné à un groupe de pays.

Le processus doit se dérouler sur la base d'une orientation politique solide de haut niveau au sein de l'Organisation. C'est ainsi que l'Organisation pourra faire des interventions rapides et efficaces. Le consensus et une coopération véritable des protagonistes, qui sont essentiels à la mise en place d'une opération de maintien de la paix, sont également indispensables à la viabilité de l'opération.

Deuxièmement, la question des mandats. Les mandats doivent, à notre avis, donner des lignes directrices politiques précises définissant les conditions qui détermineront le succès de la mission, notamment la façon dont les différentes composantes de la mission seront intégrées et unifiées, la nature des relations avec les organisations régionales et les différents acteurs sur le terrain, pour une coordination efficace. Il faudra aussi prendre en compte les différentes composantes des mandats des opérations de maintien de la paix, tant militaires que techniques, humanitaires et juridiques, entre autres, qui exigent la coordination d'un groupe important et varié d'acteurs.

Troisièmement, le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix. Sans aucun

doute, ces opérations deviennent chaque fois de plus en plus complexes et comprennent toutes sortes de variables relatives à la vie économique, sociale et politique. Cela va de l'instauration de l'état de droit à la garantie de la viabilité politique de l'État, tout en tenant compte du cadre régional et local. La situation évolue et la nature des conflits change sans cesse. Aucun pays n'est identique à un autre et, de même, aucune opération de maintien de la paix ne peut être identique à une autre.

Par ailleurs, il est clair que, dans ces opérations multidimensionnelles, les menaces à la paix exigent une approche collective fondée sur différents types de collaboration. Le Mexique reconnaît que la coopération entre l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, avec les organisations régionales et sous-régionales devient de plus en plus nécessaire pour la sécurité collective si, du moins, les organisations régionales sont juridiquement et matériellement dotées des moyens nécessaires. L'expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique montre, par exemple, qu'il faut non seulement une vision stratégique commune entre l'Union africaine et l'ONU, mais aussi une stratégie d'une plus grande envergure incluant des activités de prévention des conflits, de maintien de la paix et de reconstruction après un conflit.

À cet égard, il importe d'envisager, dès le début, la coordination avec les institutions et les programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec différentes organisations régionales sur le terrain. Il existe un défi que nous ne pouvons éluder ou perdre de vue : pour trouver une solution durable à un conflit, il faut aller au-delà des mesures militaires et de sécurité, il faut incorporer des interventions de plus grande envergure et plus efficaces à long terme qui s'attaquent aux causes profondes des conflits et favorisent la stabilité future. Sans cela, la récurrence des conflits dans certains États sera la règle et non l'exception. Nous partageons l'analyse de M. Annabi à cet égard.

Quatrièmement, la protection de la population civile. Cet élément est essentiel alors que nous cherchons à renforcer les opérations de maintien de la paix, en particulier dans certaines conditions spécifiques. C'est un sujet délicat, mais il est nécessaire d'éviter que des vides ne se créent entre les mandats définis dans les résolutions du Conseil de sécurité et leur application sur le terrain. À cet égard, nous trouvons fort utile l'étude indépendante menée par le Bureau de la coordination des affaires

humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix sur l'application des mandats en matière de protection des civils dans des opérations de maintien de la paix, et dont l'objectif est de réexaminer les étapes du processus d'élaboration de ces mandats et de faire une analyse de l'exercice tout entier, depuis la négociation du libellé des résolutions à leur mise en œuvre sur le terrain.

Il y a enfin la question de la planification des opérations de maintien de la paix et de leur coordination effective. Selon nous, il est essentiel que le Conseil de sécurité crée un mécanisme de planification et de coordination efficient qui inclue un représentant spécial du Secrétaire général chargé de la coordination et de la gestion des aspects militaires, civils et humanitaires de la mission. Il est indéniable que la complexité des missions de paix exige qu'elles se voient confier des mandats réalistes, globaux et viables, mais il faut également qu'elles soient mieux planifiées et dotées de plus de capacités et de ressources afin de ne pas être vouées à l'échec.

Dans le contexte de l'ONU, le Mexique juge essentiel que le Conseil de sécurité engage un dialogue permanent entre son Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, actuellement sous la présidence du Japon, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix – le Comité des 34 –, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix, les pays fournisseurs de contingents, et les organismes et programmes des Nations Unies qui se trouvent sur le terrain, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il est également crucial d'ouvrir un dialogue permanent avec les pays qui fournissent les principales contributions financières aux opérations. Dans le même ordre d'idée, il faut réfléchir à la répartition des responsabilités financières entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, compte tenu notamment de la prolifération de ces opérations.

En conclusion, le fait est que les divers mandats en cours des opérations de maintien de la paix – des fonctions de médiation et d'intervention à la reconstruction après conflit – créent des exigences qu'il est très difficile de concilier avec les ressources disponibles. C'est pourquoi, au moment d'établir un mandat, il faut tenir compte des restrictions politiques et des limites financières de l'Organisation. Rien ne

saurait nuire davantage à l'Organisation des Nations Unies que d'établir des missions qui ne soient pas en mesure de réaliser les objectifs pour lesquels elles ont été créées. Le Mexique estime que pour maintenir la crédibilité et la légitimité de l'ONU, il faut établir des opérations de paix qui disposent des ressources financières, politiques et militaires nécessaires à la réalisation de leurs mandats selon les termes que nous avons décrits.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Nous aussi souhaitons vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat ouvert. Nous remercions aussi les Secrétaires généraux adjoints Alain Le Roy et Susana Malcorra, ainsi que le Représentant spécial Hédi Annabi pour leurs déclarations respectives. Nous nous associons aux orateurs qui nous ont précédés pour exprimer tous nos vœux de réussite à l'Ambassadeur Butagira dans ses nouvelles fonctions. Le Viet Nam souscrit à la déclaration que fera le représentant du Royaume du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

La complexité cumulative des conflits prolongés et des « points chauds » a sollicité à l'excès les capacités de maintien de la paix de l'ONU. Il y a eu également un changement radical de l'environnement où sont déployées les opérations de maintien de la paix. Le maintien de la paix est confronté aujourd'hui à de nombreux défis, et surtout il doit traiter des difficultés connexes que sont la gestion du personnel, l'appui logistique, le contrôle de la qualité, la supervision et l'engagement politique, ainsi que la durabilité de l'engagement politique des acteurs nationaux, le partage du fardeau de la communauté internationale et l'efficacité de la coordination entre de nombreux organismes des Nations Unies.

Par ailleurs, l'accroissement soudain du nombre, de l'ampleur et de la taille des opérations de maintien de la paix et la demande de ces opérations ont soulevé des questions sur la façon, par exemple, de mieux concilier la convergence du maintien de la paix local et de la prévention et du règlement des conflits, de la diplomatie préventive, de l'établissement et de la consolidation de la paix au sein du cadre collectif de prévention de la reprise des conflits et de garantie d'une transition sans heurt vers une paix durable, la sécurité et le développement durable.

Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui aux efforts et aux initiatives visant à rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces et plus efficientes.

Nous sommes convaincus que l'établissement et le déploiement de missions de maintien de la paix doivent respecter rigoureusement les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux qui régissent le maintien de la paix et se sont mis en place progressivement, à savoir le consentement des parties concernées, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, et l'impartialité. Dans un contexte plus large, le succès, la crédibilité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent de dépendre du respect des principes fondamentaux de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États, ainsi que de la non-ingérence dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale.

Compte tenu de l'écart croissant entre l'augmentation de la demande et la diversification des activités prescrites, d'une part, et les ressources et les capacités existantes, d'autre part, ma délégation appuie fermement les efforts visant à renforcer la capacité de l'Organisation à gérer avec efficacité et efficience les opérations de maintien de la paix dans toutes leurs phases: planification, établissement, déploiement, fonctionnement et achèvement des mandats.

Nous saluons les efforts menés dans ce sens par le Secrétariat et tenons à réaffirmer que toute initiative future devrait veiller à assurer une plus grande unité de commandement, une définition claire des responsabilités, une intégration des efforts, et la sûreté et sécurité des Casques bleus des Nations Unies. À cet égard, ma délégation est également d'avis qu'il faut mettre en place un contrôle stratégique efficace afin d'améliorer la préparation, la planification, le suivi et l'évaluation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**Le Président** : Je voudrais à titre national et, relativement brièvement, remercier tout d'abord M. Le Roy, M<sup>me</sup> Malcorra et M. Annabi pour leur participation à ce débat qui, au moins, montre la claire volonté de leur part de travailler avec le Conseil de sécurité pour améliorer encore les procédures du maintien de la paix, et je voudrais aussi, comme l'a fait le représentant de la Turquie, dire combien ceux qui ont disparu au service de la paix sont chers à notre cœur.

Je voudrais me réjouir, tout d'abord, si cela est possible, quelques mois à peine après le cri du cœur lancé par David Miliban auprès du Secrétaire général,

de lancer ici au Conseil un processus de réflexion original et qui nous paraît déjà prometteur.

Je voudrais rappeler aussi l'attachement profond de la France au renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations Unies. Avec bientôt environ 2 800 hommes déployés sous l'égide des Casques bleus dans des opérations de maintien de la paix, avec des moyens techniques considérables, en particulier au Liban et au Tchad, la France est sans aucun doute un fournisseur important, surtout si on y ajoute les contingents et ses contributions intervenant dans des opérations sous mandat des Nations Unies. La contribution financière de la France aux opérations des Nations Unies dépasse largement, annuellement, 1 milliard d'euros.

Au-delà de ces chiffres, nous sommes particulièrement attachés au maintien de la paix car c'est, bien sûr, l'une des grandes responsabilités des Nations Unies, et aussi parce que, de ces opérations, dépend la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, aussi bien que la survie ou la reconstruction de régions entières de notre planète.

La France a toujours milité pour l'amélioration de l'outil remarquable que constituent les opérations de maintien de la paix, et nous relevons, pour nous en réjouir, les améliorations déjà apportées, notamment grâce à la parfaite coopération du Secrétariat de l'ONU avec États membres du Conseil mais aussi avec les États Membres de l'Assemblée générale, en particulier de la Cinquième Commission, en créant le Département de l'appui aux missions par exemple, dont M<sup>me</sup> Malcorra nous a précisé les avancées et les espoirs, au plan militaire en promouvant notamment la mise en place de la Cellule militaire stratégique et le renforcement des effectifs du Bureau des affaires militaires, mais également dans les pratiques du Conseil, en tentant d'améliorer par exemple, avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), il y a quelques semaines, ou avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), nos pratiques en matière d'élaboration des mandats de suivi des opérations et d'établissement de critères.

L'Union européenne, également, a toujours été parmi les plus forts soutiens des Nations Unies lorsque ces dernières ont eu besoin d'être épaulées. Je pense en particulier à la République démocratique du Congo, au Tchad ou au Kosovo. Mon collègue de la République

tchèque prononcera tout à l'heure une intervention au nom de l'Union européenne, à laquelle je m'associe totalement.

Il y a encore, bien entendu, beaucoup de chemin à faire. C'est la raison de cette initiative commune que nous avons lancée avec le Royaume-Uni aujourd'hui. John Sawers en a bien expliqué les contours, nos attentes, ainsi que les positions britanniques et françaises.

Je voudrais simplement, à ce stade, faire quelques observations que m'ont inspirées les interventions déjà prononcées par mes collègues.

Il y a me semble-t-il ici une claire prise de conscience de l'ampleur des questions que nous devons traiter et de notre volonté collective de les traiter. Je constate que les questions qui ont été posées dans le non-papier franco-britannique ont été soulevées à de nombreuses reprises et semblent être des préoccupations communes de l'ensemble des membres du Conseil, notamment : une plus grande implication du Conseil dans la planification, le suivi et l'évaluation des opérations de maintien de la paix aux plans stratégique et technique; le renforcement du dialogue et des échanges d'informations avec le Secrétariat; le renforcement de l'expertise militaire du Conseil; l'amélioration de la rédaction et de l'élaboration des mandats; une meilleure gestion des ressources disponibles en réfléchissant aux alternatives au déploiement de troupes, à la substitution chaque fois que possible de moyens civils à des moyens militaires, à la capacité de réduire puis de fermer des opérations, à une meilleure utilisation des instruments autres que les opérations de maintien de la paix pour la gestion des phases de sortie de crise, par exemple au sein de la Commission de consolidation de la paix.

Il faut maintenant envisager de définir des missions mieux intégrées en matière de maintien de la paix dans une cohérence d'ensemble. Après avoir travaillé à la réforme d'ensemble du système et avoir défini concept de « One United Nations », nous devons me semble-t-il travailler au concept de « One mission ».

Je relève aussi la volonté très nette que le Conseil fasse évoluer ses propres pratiques en relation avec le Secrétariat dans la préparation, le suivi et l'évaluation des opérations sur le terrain.

Enfin, la discussion montre également, me semble-t-il, l'importance essentielle des différents

acteurs du maintien et de la consolidation de la paix – les contributeurs de troupes, les contributeurs financiers – et des différentes enceintes de dialogue qui existent – la Cinquième Commission, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Commission de consolidation de la paix.

Le rôle particulièrement important des organisations régionales fait également consensus. Il reste à mieux en définir les modalités d'intervention en coopération avec le Conseil de sécurité. L'essentiel pour y parvenir est d'élaborer un processus transparent et inclusif, mené en coopération avec tous les partenaires clefs. C'est à plusieurs de ceux-là que je voudrais maintenant, en tant que Président du Conseil, passer la parole.

Je donne la parole au représentant de l'Inde.

**M. Sandhu** (Inde) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je dois informer le Conseil que l'Ambassadeur Sen est indisposé et m'a demandé de le remplacer à ce débat aujourd'hui. Merci beaucoup, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur un aspect essentiel et très visible des activités de l'Organisation des Nations Unies.

Le maintien de la paix est un sujet qui concerne l'ensemble des Membres de cette Organisation mondiale, et il est donc tout à fait approprié d'examiner comment améliorer cette activité cruciale, tout particulièrement à l'heure actuelle. Aujourd'hui, plus de 140 000 personnes ont été autorisées à servir comme Casques bleus dans 18 opérations déployées sur cinq continents, dont le coût budgétisé s'élève à 7,2 milliards de dollars. Ces statistiques illustrent l'ampleur et l'envergure de la tâche que représente le maintien de la paix. Les exposés réfléchis qui ont été faits séparément par les Secrétaires généraux adjoints au maintien de la paix et à l'appui aux missions illustrent plusieurs des difficultés en la matière. Leurs suggestions méritent d'être examinées de manière plus approfondie par toutes les parties prenantes, au sein et à l'extérieur de ce Conseil.

Nous nous associons à la déclaration qui sera faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le représentant du Maroc.

Le nombre des opérations de maintien de la paix n'a peut-être pas beaucoup augmenté ces 10 dernières années, mais il y a eu une augmentation sans précédent du nombre de Casques bleus déployés. Cela a suscité d'énormes défis, non seulement en raison de leur

nombre même, mais aussi en raison de la manière dont certaines des missions ont été établies, des mandats qui leur ont été confiés et, surtout, des outils qui leur ont été fournis. De ce point de vue, c'est une très bonne chose que le Conseil ait prévu le débat d'aujourd'hui sur le maintien de la paix à ce stade, et l'Inde félicite la France de l'avoir fait sous sa présidence du Conseil ce mois-ci.

L'Article 24 de la Charte définit les fonctions et les pouvoirs du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet Article commence par souligner que ces pouvoirs sont conférés au Conseil de sécurité afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation. Néanmoins, lorsque le Conseil n'est ni rapide ni efficace dans l'examen de ces problèmes, il cesse de s'acquitter de sa responsabilité principale. Nous en avons plusieurs exemples qu'il n'est peut-être pas utile de développer pour l'instant, bien que certains aient été mentionnés par des orateurs précédents.

C'est dans ce contexte que les pouvoirs du Conseil, dans le cadre de ses efforts opérationnels de maintien de la paix et de la sécurité, doivent être interprétés conformément à l'Article 44 de la Charte. Dans le contexte international actuel, il faut comprendre, à la lecture de cet Article, que le Conseil doit convier les Membres non représentés au Conseil à participer aux décisions du Conseil touchant l'emploi de contingents des forces armées de ce Membre. De toute évidence, par conséquent, la Charte a envisagé le maintien de la paix comme un outil inventé et peaufiné en commun par le Conseil et l'Assemblée générale. Il n'était pas prévu qu'il s'agisse d'un attribut du pouvoir accordé au Conseil par la Charte.

Malheureusement, en pratique, le Conseil de sécurité a totalement monopolisé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le corollaire en est, bien sûr, que le Conseil assume la principale responsabilité de la situation actuelle. Il est donc temps que le Conseil entreprenne un examen approfondi de la situation actuelle, y compris la question de savoir s'il devrait continuer à avoir le monopole exclusif de la création et de la direction des opérations de maintien de la paix.

L'Inde est l'un des principaux promoteurs de l'idée que le mécanisme de consultation triangulaire entre pays fournisseurs de contingents, Conseil et Secrétariat doit être revitalisé. Dans ce contexte, nous relevons la tenue de séances privées dans le format

prévu par la résolution 1353 (2001) et l'augmentation de la fréquence des exposés du Secrétariat à l'intention des pays fournisseurs de contingents.

Cependant, ces exposés ont toujours lieu littéralement à la veille du renouvellement du mandat des missions, ce qui en fait des exercices de pure forme, car cela laisse peu de place à un débat sérieux, véritablement constructif. Nous réaffirmons qu'il est impératif de faire participer pleinement et à un stade précoce les pays fournisseurs de contingents à tous les aspects et étapes de la planification des missions. Cela devrait inclure l'étape de préparation et de planification de l'opération, le contrôle et la conduite d'une opération et, enfin, l'évaluation d'une opération, notamment l'identification des enseignements tirés. Leurs avis, s'ils s'avèrent raisonnables, doivent être reflétés dans les mandats des missions. Il faut garder à l'esprit qu'aujourd'hui beaucoup de ceux qui ont le dernier mot dans les résolutions du Conseil souvent ne participent pas à leur application et n'ont donc pas à faire les frais des critiques lorsque les missions rencontrent des difficultés si leur mandat est irréaliste ou si les moyens autorisés sont inadaptés.

Dans ce contexte, le projet de document de réflexion distribué dans le cadre du débat d'aujourd'hui – amorce d'un processus collaboratif – ne semble pas envisager une contribution substantielle dans le contexte de la participation des pays fournissant des contingents. Je dois réitérer que l'expérience de la participation à une opération donne aux pays fournisseurs de contingents une capacité unique en son genre de contribuer au processus de planification. Les pays fournissant des contingents peuvent aider le Conseil à prendre des décisions appropriées, efficaces et opportunes sur les opérations. Le rapport de 2008 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix le reconnaissait et appelait à organiser des consultations de fond avec les pays fournisseurs de contingents à tous les stades des opérations de maintien de la paix.

Il est temps que ces recommandations soient mises en œuvre dans la lettre et dans l'esprit pour enregistrer des résultats significatifs. Ceux-ci doivent inclure l'évolution vers une approche intégrée et l'établissement d'un mécanisme de contrôle stratégique efficace par les États Membres, membres ou non du Conseil, pour qui telle ou telle opération de maintien de la paix présentent des enjeux particuliers.

Il y a quelques autres points spécifiques que je voudrais souligner. Premièrement, il convient de

rappeler qu'il ne peut pas y avoir d'opération de maintien de la paix s'il n'y a pas de paix à maintenir. Cela signifie que le maintien de la paix doit s'appuyer sur un accord de paix crédible, et pas l'inverse. Deuxièmement, les contingents sont fournis par les pays fournisseurs de contingents pour servir une cause plus vaste : celle de la paix sur des terres éloignées. La sécurité et la sûreté des soldats de la paix doit être la préoccupation principale de l'Organisation, au nom de laquelle ils servent. L'ampleur du sacrifice consenti par les soldats de la paix ces dernières années souligne cette préoccupation.

En outre, l'Inde appuie sans réserve la mise en œuvre d'une politique de tolérance s'agissant du comportement et de la discipline des contingents, notamment en matière d'exploitation et d'abus sexuels. Il faut sensibiliser les personnes ayant des responsabilités administratives et de commandement et définir des normes de conduite, en matière de formation et d'enquête. Une formation préparatoire rigoureuse portant sur le multiculturalisme, le pluralisme et la tolérance est aussi importante qu'une action punitive rapide, une fois la culpabilité établie.

Il est également souhaitable de mettre au point des programmes de formation professionnelle pour les soldats, en consultation avec les États Membres. Il faut là aussi qu'un service de formation intégré tire pleinement parti de l'expérience des pays fournisseurs de contingents qui ont une longue tradition de participation aux opérations de maintien de la paix.

Nous appuyons une coopération accrue de l'ONU aux efforts de maintien de la paix. Ces programmes doivent néanmoins être conformes au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'ONU ne peut se soustraire à la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui lui incombe en vertu de la Charte. Le vrai défi que l'Organisation doit relever est de renforcer le maintien de la paix sans lui donner un caractère régional.

L'Inde est résolue à continuer d'aider l'ONU à maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Inde s'enorgueillit de sa contribution historique au maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui remonte aux années 50, date où les activités de maintien de la paix ont débuté. Au fil des décennies, l'Inde a fourni presque 100 000 soldats et participé à plus de 40 missions, notamment les opérations les plus difficiles. Nous rendons hommage aux 118 hommes des forces indiennes ainsi qu'aux Casques bleus des autres pays,

qui ont donné leur vie à la cause de la paix mondiale, tout en servant dans diverses missions de l'ONU.

L'Inde se réjouit à la perspective de collaborer de manière véritable et utile avec le Conseil de sécurité pour faire avancer le débat et veiller à ce que nos efforts collectifs portent leurs fruits dans cette activité très visible de l'ONU. Nous espérons que nos efforts collectifs permettront de renforcer la cohérence et l'intégration dans le processus consistant à trouver des solutions aux problèmes auxquels se heurtent les activités de maintien de la paix internationales.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, au nom de l'Ambassadeur Amil et de la délégation pakistanaise, de l'occasion qui nous est donnée de participer à cet important débat initié sous votre présidence. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés. Permettez-moi également de remercier les trois intervenants pour les exposés importants qu'ils ont présentés ce matin.

Le maintien de la paix est aujourd'hui la plus grande entreprise de l'ONU, qualifiée à juste titre d'activité phare de l'Organisation. Il rétablit la paix, apporte un réconfort et l'espoir à des millions de personnes touchés par les conflits et les crises complexes à travers le monde. Les succès enregistrés ces dernières années ont – à juste titre – créé des attentes et augmenté la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les défis qui en ont résulté, s'agissant de faire en sorte que le maintien de la paix fonctionne encore mieux, sont tout aussi complexes et exceptionnels. Nous pensons qu'il incombe à tous les États Membres de faire en sorte que cet instrument soit utilisé plus efficacement et fructueusement aux fins du maintien de la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit et dans ce contexte que nous considérons cette initiative.

Le Pakistan apporte des perspectives multiples à ce débat. Premièrement, il a été au fil des ans l'un des principaux fournisseurs de contingents militaires et de forces de police aux missions des Nations Unies. La contribution actuelle du Pakistan qui s'élève à 11 135 hommes est plus élevée que jamais, représentant plus de 12 % du déploiement total de l'ONU. Nous sommes le principal contributeur depuis l'augmentation de la demande en 2003. Nous intervenons notamment beaucoup dans les situations les plus difficiles et complexes en Afrique.

Deuxièmement, le Pakistan est aussi le pays qui a accueilli l'une des premières missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, qui a joué un rôle clef dans l'établissement de mesures de confiance et le maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Troisièmement, notre participation active à des débats de fond sur le maintien de la paix complète notre perspective sur le terrain. Au sein même du Conseil, le Pakistan a été le premier à mettre l'accent sur la question de l'augmentation de la demande et les autres défis grandissant auxquels se heurtent les missions complexes, au sujet desquels une déclaration présidentielle (S/PRST/2004/16) de grande portée a été adoptée en mai 2004.

Le Pakistan pense qu'il convient de relever globalement les défis posés au maintien de la paix, en adoptant une vision stratégique commune. Le rapport Brahimi (S/2000/809) a apporté une contribution importante à ces travaux et demeure pertinent aujourd'hui, même s'il n'a pas été pleinement mis en œuvre.

À l'initiative du Secrétaire général, les États Membres ont approuvé à la soixante et unième session de l'Assemblée générale, une importante proposition de réforme des activités de maintien de la paix visant à renforcer les capacités générales pour améliorer l'efficacité dans l'application des mandats des missions. Le moment est venu de réexaminer cette procédure. Les Opérations de paix 2010 sont également en cours. À notre avis, tout nouveau processus ou toute nouvelle initiative, initiés par les États Membres ou par le Secrétariat, doivent être évalués en fonction de leur pertinence et de leur cohérence par rapport aux procédures actuelles, ainsi que par rapport aux rôles et responsabilités des organes pertinents de l'ONU en matière de maintien de la paix.

Les efforts que nous déployons tous pour relever les défis et réaliser les objectifs du maintien de la paix recouvrent une palette de questions clefs, certaines d'entre elles ayant été mentionnées aujourd'hui par les délégations. Je voudrais insister sur certaines d'entre elles qui sont la clef de notre succès.

La première est que nous avons toujours besoin d'adapter et d'équiper les opérations de maintien de la paix en fonction de l'évolution des besoins. Deuxièmement, les principes essentiels convenus en matière de maintien de la paix doivent être respectés.

Troisièmement, l'identité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit être préservée par rapport à d'autres types d'opérations de paix. Quatrièmement, il convient d'accorder la même attention au règlement des conflits entre États qu'aux conflits internes. Cinquièmement, une démarche de prévention de conflit réellement intégrée, qui s'attaque aux causes profondes des conflits et prévient leur résurgence en articulant mieux le maintien de la paix et la consolidation de la paix et en concevant de meilleures stratégies de sortie, doit être mise en œuvre. Sixièmement, il faut tirer parti des possibilités de coopération qui existent avec les organisations régionales dans le cadre de la Charte, en utilisant les avantages comparatifs, mais sans négliger le rôle de premier plan de l'ONU. Septièmement, des mandats clairs, réalistes et réalisables doivent être élaborés, sur la base d'une analyse objective et complète de la situation sur le terrain et de la fourniture des ressources adaptées pour permettre aux missions de s'acquitter de ces mandats. Le huitième élément, qui est peut-être le plus important, est l'appui politique et la collaboration des États Membres aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Selon nous, ces questions globales doivent orienter le processus de contrôle stratégique. Les questions énumérées dans le document officiel du Président – préparation, planification, suivi et évaluation – sont tout à fait pertinentes. Il s'agit des fonctions et activités essentielles qui doivent mobiliser la plus grande attention, non seulement du Conseil mais aussi dans les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Certaines des questions recensées dans le document officiel sont tout à fait pertinentes pour mieux s'acquitter de ces fonctions essentielles.

Les priorités sont au nombre de trois : premièrement, renforcer l'interaction entre les principaux acteurs; deuxièmement, intensifier le flux et l'échange d'informations dans toutes les directions et à tous les stades; et, troisièmement, améliorer la capacité de produire une analyse et des évaluations précises et objectives et en tenir compte dans le cadre des processus décisionnels, afin de mieux accomplir les principales tâches.

Compte tenu de la nature et de l'ampleur de ces activités, il est évident qu'elles ne peuvent être exclusivement concentrées sur le Conseil. En tant que principal organe chargé de définir et d'examiner les mandats de maintien de la paix, le Conseil devrait

procéder à l'analyse interne nécessaire et à l'amélioration de ses méthodes de travail, afin de mieux s'acquitter de ses responsabilités. Nous saluons tous les efforts dans ce sens. Cependant, dans la mesure où les mandats doivent être mis en œuvre sur le terrain par les pays fournisseurs de contingents – lesquels, pour la majorité d'entre eux, ne sont pas membres du Conseil – il est de toute évidence nécessaire de les intégrer pleinement dans le circuit. Il faut pour cela un véritable partenariat, qui va du déploiement et des aspects opérationnels à un rôle dans le processus décisionnel et à l'élaboration des partenariats avec les pays fournisseurs de contingents, ces pays doivent être dûment représentés en termes opérationnels ainsi qu'au niveau des postes de direction, à la fois sur le terrain et au Siège de l'ONU.

Les États Membres conviendront avec moi qu'une supervision stratégique efficace requiert également le plein respect des principes du commandement et du contrôle unifiés de l'ONU. Sur le terrain, cela doit s'appliquer à toutes les opérations de maintien de la paix. Un contrôle stratégique semble également nécessaire au niveau du Secrétariat, qui continue de se débattre avec les complexités d'une nouvelle structure.

L'objectif stratégique du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est également l'objectif du maintien de la paix. Nous pensons que certaines difficultés au niveau du processus décisionnel – où déployer ou ne pas déployer, où renforcer, où faire des coupes, où réduire – pourraient être surmontées si l'on fixe la paix et la sécurité comme objectif et comme principal indicateur de résultat. Nous savons bien que c'est plus facile à dire qu'à faire. Cependant, si l'objectif commun pouvait l'emporter sur les intérêts individuels et l'opportunisme, le Conseil pourrait faire en sorte que les choses se passent mieux.

Dans la même veine, nous pensons que les coûts, bien qu'ils constituent un élément important, ne doivent pas l'emporter sur l'intérêt de sauver des vies et de prévenir des conflits. Il doit également y avoir une gestion efficace des ressources. Cependant, comme certains orateurs qui m'ont précédé l'ont indiqué, les ressources ne doivent pas être poussées à bout, ce qui risquerait de mettre en danger la viabilité et le succès des missions. Le fait que, parmi les nombreuses possibilités qui existent, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient l'activité la plus

économique – comme l’a fait remarquer M. Annabi ce matin – devrait nous inciter à investir davantage dans ces opérations, par un meilleur partage et une contribution plus importante de la part de l’ensemble des États Membres.

Nous pensons que nous pouvons relever les défis du maintien de la paix et atteindre nos objectifs en unissant nos efforts. C’est pourquoi nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous avoir consultés. Nous resterons engagés auprès de votre pays et de tous les autres États Membres pour faire avancer nos travaux.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Jordanie.

**M. Al-Allaf** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d’abord, Monsieur le Président, de vous remercier d’avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité, qui a lieu au moment opportun. Pour nous, cela signifie effectivement qu’il convient d’examiner les nombreuses questions liées aux opérations de maintien de la paix.

Je remercie également M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint chargé aux opérations de maintien de la paix, M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l’appui aux missions, et M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pour les exposés extrêmement importants qu’ils ont fait ce matin.

Ma délégation salue l’initiative franco-britannique, qui nous a fourni un document de réflexion reprenant un grand nombre d’idées et de principes généraux intéressants. La Jordanie s’associe également à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Mon pays, la Jordanie, participe à ce débat afin de réaffirmer son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et afin d’exprimer sa volonté de contribuer à l’instauration d’une atmosphère propice à la paix. En tant que pays fournisseur d’effectifs militaires et de police, nous sommes soucieux qu’une coopération existe entre toutes les parties participant à des opérations de maintien de la paix dans les trois domaines dont il est question dans le document de réflexion : contrôle stratégique efficace, solution aux problèmes de limitation des ressources et enseignements tirés. En outre, ma délégation a

l’intention de participer sérieusement au suivi du présent débat.

Je pense que le Conseil de sécurité doit prendre trois décisions importantes avant de décider de créer une force de maintien de la paix. Premièrement, le Conseil doit déterminer la nature, l’ampleur et l’intensité des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Cette décision préliminaire du Conseil est essentielle pour orienter les choix qu’il doit prendre et les mécanismes de mise en œuvre qu’il doit adopter, de façon à garantir ainsi le succès des décisions qu’il prendra par la suite. Lorsqu’une décision est prise dans la cadre d’une stratégie efficace et approfondie, les options disponibles sont appropriées, rationnelles et d’une grande portée. À cette fin, les décisions doivent être fondées sur une analyse et une appréciation approfondies de la menace. C’est la raison pour laquelle il convient d’examiner la menace dans le cadre d’une approche stratégique, dans une perspective régionale et internationale.

À cet effet, le Conseil de sécurité peut utiliser les analyses faites par les organisations régionales, ainsi que les compétences acquises au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. En outre, il conviendrait de mettre au point un système d’alerte rapide afin de détecter les signes de crises régionales ou internationales susceptibles de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales, ce qui permettrait au Conseil d’avoir en permanence une vue d’ensemble de ces menaces et lui permettrait, peut-être, de prévenir des conflits. Ce serait un outil beaucoup plus efficace que d’intervenir une fois qu’un conflit a éclaté.

La seconde décision, relative à la participation, est hautement stratégique. Elle porte non seulement sur les ressources et le budget des opérations de maintien de la paix, mais relève également de stratégies politiques et en matière de sécurité pour l’ensemble de la zone de conflit. Un conflit peut s’étendre à d’autres régions et avoir des conséquences sur des millions de personnes. C’est pourquoi cette décision doit se fonder sur une analyse des solutions et des répercussions possibles, afin d’aider le Conseil à parvenir aux résultats escomptés dans la zone de conflit.

La troisième décision traite des mandats. Les mandats sont essentiels dans le cycle actif des opérations de maintien de la paix, parce qu’ils servent de moyen de réalisation des objectifs et déterminent à la fois les structures et les ressources nécessaires pour

satisfaire les attentes concernant les pays fournisseurs de contingents et la qualité des contributions. Les mandats déterminent également le niveau opérationnel des résultats de la force.

Il n'est pas possible d'évaluer objectivement tous ces éléments sans mener tout d'abord une étude stratégique d'ensemble. En fin de compte, c'est le mandat qui donne aux forces leur légitimité juridique et politique et qui peut garantir leurs chances de réussite. C'est pourquoi il est nécessaire que le Conseil travaille de concert avec le Secrétariat pour adopter une approche modulée et systématique qui comprendrait tous les éléments d'un mandat afin de parvenir à une stratégie cohérente, solide et intégrée.

Parvenir à une telle réussite n'est pas possible sans une évaluation stratégique intégrée d'ensemble. L'Organisation des Nations Unies confie presque toute la responsabilité de la planification stratégique au Secrétariat, mais nous estimons qu'il s'agit là d'un domaine extrêmement sensible dans lequel la politique et la stratégie sont inextricablement liées. C'est pourquoi il est nécessaire d'aller bien au-delà des efforts actuels. Il est nécessaire de faire l'effort de créer une stratégie globale et complète. Les États Membres doivent travailler avec le Secrétariat pour établir une telle stratégie et d'en présenter les grandes lignes au Conseil de sécurité, en montrant les options militaires, politiques, financières et géographiques possibles ainsi que les options relatives aux ressources. Ce sont les éléments que le Conseil de sécurité doit prendre en considération avant de procéder à son évaluation.

C'est pourquoi une plus grande interaction entre les aspects stratégiques et politiques est nécessaire. Le Secrétariat doit fournir des déclarations concises et claires pendant la phase de planification, ce qui rendra possible l'ébauche de la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme dans les zones de conflit et alentour, en vue de déterminer les priorités majeures du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette approche pourrait permettre de répondre à deux importantes questions qui figurent dans le non-papier.

La première question concerne à la fois les États Membres qui reçoivent des analyses militaires détaillées et cohérentes de la part du Conseil de sécurité et l'amélioration du dialogue entre le Conseil et le Secrétariat en matière d'opérations militaires. Si la coopération se fait ouvertement et prévoit la participation des pays fournisseurs de contingents ainsi

que des organisations régionales et des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, alors il y aura de meilleures chances à long terme d'obtenir des décisions matures qui permettront de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil.

Les pays fournisseurs de contingents doivent participer à cette évaluation. Cela servira non seulement les objectifs stratégiques du Conseil, mais aidera également les États eux-mêmes dans leur propre évaluation interne afin de mieux comprendre la situation politique et militaire d'un conflit sur le terrain. Ceci assurera la cohérence entre les ressources militaires et les objectifs d'ensemble de la mission. L'efficacité sur le terrain dépend nécessairement de la symbiose entre les objectifs et les ressources qui ont été allouées. Dans l'analyse définitive, le résultat ne peut être que positif et fournira une aide précieuse aux contingents sur le terrain, conformément aux normes exposées dans le non-papier.

Ces étapes peuvent constituer la substance d'une stratégie intégrée qui pourra avoir pour résultat une efficacité maximum des opérations de maintien de la paix. Les missions seront alors en mesure de répondre aux besoins du moment et aux tendances actuelles, ainsi qu'au besoin croissant de missions de maintien de la paix. Lorsque je commandais les observateurs jordaniens dans le cadre de la première Mission de vérification des Nations Unies en Angola entre 1989 et 1991, j'avais espéré qu'une délégation du Conseil de sécurité rendrait visite à notre mission pour débattre de notre mandat, de nos ressources et des mécanismes de mise en œuvre. J'ai noté qu'il existait dans le mandat un écart très important entre les besoins opérationnels et humains et les ressources militaires, en particulier concernant la protection des femmes et des enfants.

Je continue de penser que cet écart existe toujours et ne permet pas une protection efficace. J'estime que le Conseil de sécurité doit organiser des visites annuelles sur le terrain afin de permettre une juste évaluation de la relation et de l'interaction entre le commandement et l'opération sur le terrain, comme cela est indiqué dans le non-papier. Je pense que la participation des pays fournisseurs de contingents serait d'un concours précieux à cet égard.

Pour terminer, les directives politiques et stratégiques de la part du Conseil et un système de planification stratégique au sein du Secrétariat ne peuvent pas remplacer la planification logistique ou opérationnelle. Une approche pragmatique et

systématique doit être suivie sur le terrain, laquelle doit être conçue en concertation avec le Représentant spécial du Secrétaire général.

L'environnement dans lequel les missions de maintien de la paix opèrent est tendu, explosif, multidimensionnel, chaotique et violent. Une anarchie totale ou un manque total de discipline peuvent y régner. L'objectif numéro un du commandement militaire de ces missions est d'assurer une présence énergique sur le terrain, de contrôler les actes hostiles et de susciter la confiance entre les parties au conflit. Ces responsabilités opérationnelles implicites ne sont pas générées par les commandants et ne se trouvent dans les documents du Conseil de sécurité ou du Secrétariat. Nous devons nous assurer qu'elles sont incluses dans le processus de planification opérationnel pour que la mission sur le terrain soit en totale harmonie avec l'opération de planification, qu'elle soit politique ou stratégique, et la complète.

Pour que le Conseil de sécurité atteigne ses objectifs politiques et stratégiques au niveau opérationnel, il doit revoir l'ensemble de son processus de planification des opérations. Nous y gagnerons tous, et ce, en utilisant de surcroît un minimum de ressources. Un débat interactif doit s'instaurer aux niveaux politique, stratégique et opérationnel avant que les contingents ne soient déployés. Ainsi, on s'assurera que l'opération peut continuer et qu'elle aura un effet durable de maintien de la paix.

Ma délégation vous exprime une fois encore, Monsieur le Président, ses remerciements pour votre initiative et le document de réflexion qui a été préparé ainsi que sa volonté de poursuivre le travail sur ce processus important.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Onemola** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria, qui participe activement aux activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1960, est reconnaissant à la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance pour évaluer de nouveau les gigantesques défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons d'avoir été conviés à la présente séance et du document de réflexion très concis qui a distribué pour faciliter les débats. Nous remercions également M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M<sup>me</sup> Susana

Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, et M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de leurs exposés riches en informations.

De nos jours, les opérations de maintien de la paix sont complexes et multidimensionnelles à la fois dans leur portée et dans leur nature. Elles sont aussi confrontées à un vaste éventail de défis, dont, entre autres, le manque de ressources et le fossé qui existe entre ces dernières et les mandats, les mauvaises préparation et planification des opérations, ainsi que l'existence de plans de retrait mal définis. Non seulement, plusieurs missions ne sont pas autonomes, mais elles ne disposent même pas de l'équipement, des moyens de transport et des vivres et fournitures médicales les plus élémentaires. Pourtant, ma délégation estime que ces difficultés ne diminuent en rien l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont un instrument fondamental de règlement des conflits de par le monde, en particulier en Afrique. Aussi grands que ces défis puissent être, nous sommes convaincus qu'ils peuvent néanmoins être relevés pour peu qu'on en ait la volonté politique et que les mesures suivantes soient mises en place.

Il faut renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, qui exerce le contrôle stratégique des questions relatives au maintien de la paix, les pays qui fournissent des contingents et le Secrétariat. Il est impératif que les pays qui fournissent des contingents, et qui mettent donc les mandats en œuvre aux niveaux opérationnel et tactique, soient associés dès les premières heures au déploiement des missions de maintien de la paix. Ils devraient également participer à la définition et à l'examen des mandats. Cela permettra de garantir que les opérations sont bien conçues et bien gérées dès le départ.

Il faut aussi d'urgence instaurer une synergie entre l'exécution des fonctions du représentant spécial du Secrétaire général et celles du commandant de la force dans les missions de maintien de la paix. Le représentant spécial doit pouvoir agir en rapport avec ce qui se passe sur le terrain sans empiéter sur le rôle du commandant de la force. L'expérience a montré que, trop souvent la capacité des commandants de la force de mettre en œuvre leurs mandats est limitée par les actions des représentants spéciaux.

Le manque de ressources reste l'obstacle le plus important pour un maintien de la paix efficace. Il sape le moral et l'enthousiasme des soldats de la paix ainsi que la volonté politique des pays qui fournissent des contingents. Notre délégation estime que ni la soustraction des activités de maintien à la paix à des tierces parties ni le déploiement de capacités civiles dans les zones de conflit ne constituent une option viable pour régler les problèmes liés au manque de ressources. L'externalisation entraînera des problèmes d'acceptation et de confiance. Elle empiètera également sur la maîtrise nationale du processus. Quant au déploiement de capacités civiles, il créera des problèmes de sécurité. Ce qu'il faut, c'est faire preuve de détermination et affecter les ressources suffisantes pour renforcer les missions existantes, telles la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et la Mission de l'Union africaine en Somalie, et pour appuyer la création d'éventuelles missions hybrides dans des lieux tels que la Somalie.

La réduction ou la fermeture de missions existantes est nécessaire, mais elle devrait être liée à la réalisation des objectifs du mandat et à l'existence d'une stratégie de sortie bien conçue, y compris un mécanisme de consolidation de la paix. Le maintien et la consolidation de la paix doivent aller de concert dès le début d'une opération.

L'un des enseignements fondamentaux qui se dégage après 60 années de maintien de la paix de l'ONU est que le mandat et le bien-être des Casques bleus et le renforcement de la capacité de l'ONU de leur apporter un appui indéfectible devraient mobiliser constamment notre attention. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent en permanence s'enraciner dans l'impartialité, la prise en main nationale et locale et le respect des principes établis, notamment l'intégrité territoriale des États et le consentement des parties avant tout déploiement d'une force de maintien de la paix. Pour une efficacité maximum, les mandats de maintien de la paix doivent être bien définis et robustes.

En outre, les ressources disponibles pour accomplir les tâches mandatées doivent être suffisantes et prévisibles. Par ailleurs, il devrait y avoir une communication constante et fiable entre le Secrétariat, les missions sur le terrain et les pays qui fournissent des contingents. De même, une formation appropriée et préalable au déploiement devrait être une condition sine qua non de la bonne mise en œuvre de tout mandat.

Au fil du temps, il est devenu clair que ceux qui fournissent les ressources matérielles et l'appui logistique aux opérations de maintien de la paix se sont emparés du processus de maintien de la paix et ont relégué à l'arrière-plan le bien-être des Casques bleus. Le Nigéria demande un changement de comportement. Il faut revenir à une politique d'attention et de respect à l'égard des Casques bleus, qui, dans des conditions dangereuses et souvent sans l'appui logistique approprié, risquent leur vie pour la paix mondiale. Seuls le respect et l'appui aux Casques bleus encourageront les pays qui fournissent des contingents à continuer de le faire et attireront des fournisseurs de contingents potentiels.

Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer les efforts régionaux et sous-régionaux de maintien de la paix. En particulier, nous l'invitons à soutenir le développement des capacités d'une force en attente aux niveaux régional et sous-régional en Afrique.

Enfin, le Nigéria appuie l'appel lancé en faveur de l'intensification du dialogue et des consultations entre la Cinquième Commission, la Commission de consolidation de la paix, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin de surmonter certaines des difficultés qui ont été identifiées dans le domaine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**Le Président :** Je donne maintenant au représentant de l'Uruguay.

**M. Cancela (Uruguay) (parle en espagnol) :** Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre invitation et féliciter la présidence du Conseil pour son initiative fort opportune de convoquer un débat sur la situation dans laquelle se trouvent actuellement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous voudrions également remercier tout spécialement le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de leurs précieux exposés.

Les opérations de maintien de la paix traversent une période délicate avec une augmentation sans précédent du nombre d'opérations sur le terrain, avec des mandats sans cesse plus complexes et difficiles à exécuter, avec des risques plus grands pour le

personnel de l'ONU et les travailleurs humanitaires, avec une dégradation croissante de la situation s'agissant des droits de l'homme et avec des coûts en augmentation dans un contexte de difficultés budgétaires et de crise économique et financière internationale.

À titre d'exemple, on peut mentionner le décalage important et croissant entre le nombre d'effectifs militaires et de police approuvé dans les mandats du Conseil de sécurité et les effectifs qui sont véritablement présents sur le terrain. C'est là une démonstration des sérieuses difficultés auxquelles est confronté le système. Tout ceci exige une réflexion profonde sur ce dossier, en général, mais aussi une prise de décisions aussi bien dans le but d'améliorer cette situation à court terme que de créer des conditions durables à long et moyen terme.

On peut certes trouver des palliatifs, mais il n'y a pas de formules magiques qui permettraient de résoudre instantanément ces problèmes. Il suffit de rappeler qu'il y a quelques années l'Organisation a entrepris un examen approfondi de grande ampleur sur cette question, et il en est sorti d'importantes recommandations qui se sont traduites dans quelques cas par des réformes concrètes dont on commence à voir les premiers résultats.

Il est important que l'Organisation poursuive ce processus de réforme, notamment en encourageant les initiatives qui permettront de renforcer la perspective stratégique de la présence de l'ONU dans les zones de conflit. Cette perspective devra aussi tenir compte des différentes activités permettant d'aboutir à des processus de paix inclusifs, qui comprendraient notamment la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

Tout en essayant de trouver des moyens d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix, il ne faut pas oublier deux autres composantes. L'Organisation a pris des mesures concrètes pour avoir une approche intégrée des efforts visant à restaurer la stabilité et la paix dans les zones de conflit. L'Uruguay appuie fermement l'intensification de ces efforts et des initiatives concrètes prises par le Secrétariat, par exemple la préparation de missions intégrées à laquelle nous souscrivons pleinement, ainsi que les activités de prévention des conflits – notamment avec le renforcement du rôle du Département des affaires politiques – et les activités de reconstruction après un conflit.

Le nombre de conflits a certes diminué ces dernières années, mais les cas exigeant la présence de l'ONU ont considérablement augmenté. D'une part, on peut en faire une lecture positive : il existe non seulement une légitimité du système, mais aussi une base importante de crédibilité dans le système. D'autre part, il est clair que malgré l'amélioration du recrutement, des contributions financières et de la gestion des opérations, le système des Nations Unies ne peut être présent avec des opérations de maintien de la paix dans tous les cas de conflit. Cette réalité rend d'autant plus nécessaires les efforts de prévention et de reconstruction, la reconstruction au bout du compte étant également une forme de prévention.

Certes, les activités relatives au maintien de la paix et de la sécurité sont primordiales, mais cela ne suffit pas pour garantir une stabilité durable à moins de s'accompagner d'efforts pour promouvoir le développement économique et social dans les zones de conflit. Par ailleurs, prévenir un conflit ou la résurgence d'un conflit est souvent nettement moins coûteux.

L'Uruguay est fortement attaché à ces efforts. C'est pour cette raison que nous avons souhaité participer à la Commission de consolidation de la paix. Nous pensons que c'est un forum et un outil essentiel. En y entrant, nous espérons pouvoir contribuer au mieux en nous appuyant sur notre expérience sur le terrain en matière de sécurité publique, ainsi que sur notre expérience de la croissance dans l'équité sociale basée sur le respect de l'état de droit, les valeurs démocratiques, l'accès de tous aux services judiciaires et l'égalité des chances.

Il existe un autre sujet très délicat qui, nous en sommes tous d'accord, doit être abordé, à savoir les mandats du Conseil de sécurité, en particulier ceux délivrés aux opérations qui se déroulent dans des situations complexes englobant, entre autres, des activités de protection des civils, de défense des droits de l'homme et de reconstruction. Nous partageons la préoccupation de ceux qui veulent plus de clarté dans les mandats, mais nous signalons aussi qu'il faut mettre l'accent sur la nécessité d'avoir des mandats réalistes. Nous sommes préoccupés en particulier de voir que, parfois, les forces sur le terrain n'ont pas les capacités humaines et matérielles nécessaires pour remplir leur mandat. Cela a été mentionné par le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies en 2000 : il faut que les forces des Nations Unies constituent

« une menace plus crédible, et donc plus dissuasive » (S/2000/809, par. 51).

Enfin, je voudrais aborder la question du contrôle stratégique efficace des opérations de maintien de la paix. C'est sans aucun doute un élément essentiel pour la viabilité du système. Il s'agit d'un domaine où la gestion d'informations dignes de foi, ainsi que la consultation et la coordination entre les différentes parties concernées, sont essentielles pour une prise de décisions au sein du Conseil. Cela a un impact direct sur le terrain et les contingents déployés. À cet égard, nous apprécions beaucoup les idées formulées dans le document officieux préparé par le Royaume-Uni et la France visant à promouvoir une plus grande participation des pays fournisseurs de contingents.

Ces États, qui sont en majorité des pays en développement, constituent la grande majorité du personnel déployé dans des opérations de maintien de la paix. Pourtant, leur niveau de participation à la gestion des opérations est très faible. Ils ont peu d'occasions de faire des apports qui pourraient être précieux, notamment au stade de la préparation et de la planification, lorsque des éléments essentiels pour la réussite de la mission sont décidés : par exemple, la dotation en ressources humaines, financières et logistiques adéquates, les stratégies de sortie, les capacités à mettre en place pour assurer la souplesse du déploiement en cas d'événements imprévus, entres autres aspects.

Par ailleurs, s'agissant de la révision des mandats du Conseil de sécurité, des informations de première main ou les perspectives émanant des pays fournisseurs de contingents peuvent être très utiles au processus qui permet au Conseil de bien comprendre la situation et d'examiner les opportunités et les menaces qui existent sur le terrain.

C'est pour ces raisons que nous jugeons essentiel d'améliorer le niveau d'échange d'informations, la coordination et la consultation avec les pays fournisseurs de contingents aux différentes étapes que j'ai mentionnées. Comme nous l'avons dit lors de l'examen de la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité, en tant que pays fournisseur de contingents, nous souhaitons avoir une réelle possibilité de donner notre avis à l'avance, avant que les traits particuliers d'une opération ne soient définis.

Dans ce sens, nous proposons concrètement de créer un mécanisme qui permettrait une telle interaction. Nous souhaitons en particulier avoir un

instrument dépolitisé et efficace qui contribue à réduire au minimum les risques et à maximiser l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je tiens, en marge de ces débats, à rappeler aux délégations qu'elles sont invitées à un atelier organisé par les missions australienne et uruguayenne sur la mise en œuvre des mandats relatifs à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, qui aura lieu le mardi 27 janvier au Millennium Hotel.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

**M. Kaiser** (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays de l'Union européenne. Les pays candidats, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, les pays du Processus d'association et de stabilisation et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, et enfin l'Islande, membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je voudrais d'abord remercier la présidence française du Conseil et la délégation du Royaume-Uni d'avoir pris cette initiative importante et très opportune qui devrait lancer un processus de délibérations sur un sujet essentiel non seulement pour le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité particulière du maintien de la paix, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies et des États Membres.

Je tiens à remercier tout particulièrement les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra et le Représentant spécial Annabi pour leurs exposés instructifs et complets.

L'Union européenne appuie sans réserve l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. À cet égard en effet, la dernière décennie a vu les défis se multiplier, et depuis les années 90, les soldats de la paix sont de plus en plus sollicités, et cette tendance va sans doute se poursuivre. Qui plus est, les opérations de maintien de la paix sont devenues plus complexes et plus difficiles pour ce qui est de leur planification, de la définition de leur mandat et de leur gestion.

Aujourd'hui, on a besoin de soldats de la paix dans des environnements extrêmement instables tels que le Soudan, la République démocratique du Congo et Haïti. Les besoins immenses d'un personnel qui

puisse être déployé, qui soit bien entraîné et bien équipé nous rappellent constamment que les ressources de l'ONU en matière de maintien de la paix ne sont pas illimitées. En même temps, le budget de maintien de la paix de l'ONU a été multiplié par cinq au cours des 10 dernières années et est actuellement supérieur au budget ordinaire. En dépit de toutes ces difficultés, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont instauré la sécurité dans de nombreuses régions déstabilisées.

L'Union européenne a un partenariat de longue date avec l'ONU dans le domaine de la gestion des crises. Notre longue coopération – officialisée dans la première déclaration conjointe de l'ONU et de l'Union européenne, signée le 24 septembre 2003 – s'est considérablement étoffée au cours des années. Aujourd'hui, l'Union européenne et l'ONU œuvrent côte à côte en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et dans les Balkans occidentaux.

Tout en étant active dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits dans différentes parties du monde, l'Union européenne a également mené avec succès des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU et conformément à sa Charte. Le meilleur exemple du niveau d'appui fourni par l'Union européenne est peut-être l'opération militaire actuelle de l'EUFOR au Tchad et en République centrafricaine, ou la première opération maritime de l'Union européenne, lancée au large des côtes somaliennes en décembre 2008 pour protéger les secours humanitaires envoyés au peuple somalien.

Les États membres de l'Union européenne prennent également une part active aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et couvrent plus de 40 % du budget de maintien de la paix de l'ONU. Par ailleurs, quelque 20 opérations organisées dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense ont été menées à bien à ce jour, dont un grand nombre sous mandat du Conseil de sécurité. Je saisis la présente occasion pour remercier les pays fournisseurs de contingents et de forces de police de leur engagement continu.

L'Union européenne est gravement préoccupée par l'augmentation du nombre des victimes parmi les forces de maintien de la paix des Nations Unies et tient à souligner encore une fois que les attaques contre le personnel des Nations Unies sont absolument inacceptables. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies doit se voir accorder une priorité de

premier rang, et l'Union européenne appuie toutes les mesures de protection possibles. En même temps, les forces de maintien de la paix doivent avoir un comportement irréprochable. L'Union européenne est gravement préoccupée par les informations récentes faisant état d'abus et d'exploitation sexuels commis par des soldats de la paix des Nations Unies. L'Union européenne appuie sans réserve la politique de tolérance zéro.

Le sixième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est une occasion extraordinaire de faire le point de ce qui a été réalisé. La tâche des opérations de maintien de la paix a évolué, de même que l'environnement dans lequel elles opèrent. Ces changements exigent d'aborder différemment la formulation des mandats de chaque opération. Les objectifs de chaque opération doivent être clairs et réalistes. Les mandats doivent être élaborés en consultation étroite avec le Secrétariat et doivent disposer des ressources adéquates. À cet égard, nous avons tous une responsabilité commune en tant qu'États Membres de l'ONU. Avant de déployer des soldats de la paix, il faut définir des critères clairs et des stratégies de sortie claires afin que la communauté internationale puisse suivre la situation et combler les lacunes le cas échéant.

En d'autres termes, il faut déterminer les éléments principaux des mandats de manière systématique, coordonnée et réaliste afin de veiller à ce qu'ils soient réalisables. Une telle approche contribuera également à renforcer la crédibilité de l'ONU.

Récemment, les missions de maintien de la paix sont devenues de plus en plus pluridimensionnelles et intégrées. Au moins huit des opérations actuellement en cours ont pour mandat explicite de protéger les civils. L'Union européenne est convaincue que la protection des civils doit faire partie intégrante du mandat des opérations de maintien de la paix et que l'ONU doit renforcer ses capacités dans ce domaine.

L'Union européenne est favorable à une approche globale et multiple en matière de maintien de la paix. L'ONU devrait user de ses capacités de gestion des conflits pour se concentrer sur les causes profondes des conflits et appuyer tout particulièrement des processus de paix politiques crédibles et des efforts immédiats de consolidation de la paix après un conflit, notamment s'agissant de la police, de l'état de droit, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion,

et de la réforme du secteur de la sécurité. L'Union européenne se réjouit de la plus grande attention à ces questions accordée récemment par le Secrétariat et le Conseil de sécurité, ainsi que par les États Membres.

Il faut renforcer les capacités de suivi et l'évaluation des opérations. L'Union européenne souligne l'importance de recruter du personnel qualifié en temps voulu et appuie l'établissement d'une liste d'experts civils qui pourraient être déployés là où et quand il y a lieu.

L'expérience a montré qu'une transition sans heurt entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix est cruciale. Dans ce contexte, l'Union européenne souligne le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix par le biais des informations qu'elle fournit au Conseil de sécurité sur des questions pertinentes.

Les capacités de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent être déployées que s'il n'existe pas d'autre option viable, et seulement pour le minimum de temps nécessaire. Le maintien de la paix coûte cher, et la reconstruction de sociétés pacifiques et durables à la suite de conflits armés exige des ressources considérables, d'où la grande valeur de tous les efforts consentis par la communauté internationale pour prévenir les conflits.

L'Union européenne continue de chercher de nouvelles façons d'appuyer les efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité. L'un des outils importants dont dispose l'Union européenne est l'instrument de stabilité, dont le budget sur sept ans dépasse les 2 milliards d'euros. En outre, la stratégie commune Afrique-Union européenne adoptée en 2007 comporte une composante « sécurité » importante. L'Union européenne appuie également les opérations de paix menées par l'Afrique grâce à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, dont l'objectif est de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines en matière de maintien de la paix et de prévention des conflits armés. L'Union européenne cherche à mettre en place un partenariat efficace afin d'améliorer la planification, le déploiement et la gestion des opérations de maintien de la paix africaines dans le cadre de mécanismes de financement prévisible et de directives clairement définies.

Pour terminer, je voudrais souligner encore une fois que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à de nombreuses

difficultés. Presque 10 ans après le rapport Brahimi (S/2000/809), il est temps de réexaminer les recommandations du groupe, de passer en revue leur mise en œuvre et d'envisager de nouvelles stratégies pour l'avenir. Beaucoup peut être fait pour améliorer notre pratique, en particulier sur les trois séries de questions identifiées dans le non-document franco-britannique. Nous nous félicitons donc de ce débat fort opportun au Conseil de sécurité et nous sommes prêts à poursuivre cette réflexion dans d'autres instances, notamment le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats du processus engagé aujourd'hui.

**M. Loulichki** (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer, au nom du Mouvement des pays non alignés, notre satisfaction de participer à cet important débat, initié sous la présidence française conjointement avec la délégation du Royaume-Uni. Je voudrais par la même occasion vous assurer de la poursuite de notre engagement pour continuer à enrichir ce débat.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Mouvement des pays non alignés a une position adoptée de longue date concernant les opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et, à cet égard, il aimerait exposer ses vues sur les questions à l'examen aujourd'hui. Les défis posés par la nature changeante du maintien de la paix soulignent sa complexité multidimensionnelle, qui exige une réponse concertée et authentique de la part de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Mouvement des pays non alignés exprime sa volonté de participer au processus de coordination proposé, et son premier pas à cet égard est de partager ses vues sur le contrôle stratégique effectif.

D'emblée, nous soulignons que dans le contexte d'une approche globale visant à assurer le succès du maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient s'accompagner d'un processus de paix parallèle et ouvert, bien planifié, soigneusement conçu et étayé par le consentement et l'adhésion des parties concernées.

Pour assurer le succès de la planification opérationnelle de toute opération de maintien de la paix, la planification politique devrait être de la plus haute importance, car ce qui est en jeu ce n'est pas seulement la planification en soi, mais ce qu'il faut planifier. Il est dès lors temps que l'Organisation repense le processus de planification lui-même.

Le processus 2006 de préparation des missions intégrées constitue une tentative de fournir le cadre d'intégration de la présence de l'ONU sur le terrain dont on a un si grand besoin. Cependant, ces efforts sont entravés par les problèmes importants, et liés, des ressources financières et humaines limitées qui réduisent les capacités de gestion et d'organisation de l'Organisation. D'autres difficultés tiennent à la manière dont les déploiements sont ordonnés ou planifiés, notamment lorsqu'il y a peu ou pas de paix à maintenir, ce qui constitue un test existentiel fondamental pour le maintien de la paix. Un tel environnement exige non seulement de veiller à limiter les risques en prenant les mesures voulues au moment de la planification et de la budgétisation, mais aussi d'améliorer l'engagement, la communication et la coopération entre le Secrétariat, les pays qui fournissent des contingents et le Conseil de sécurité.

De fait, les pays fournisseurs de contingents du Mouvement des pays non alignés apportent plus de 80 % du personnel de maintien de la paix de l'ONU, ce qui leur donne le droit de participer pleinement au processus de planification, à tous les aspects et à tous les stades des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Un dialogue plus fréquent et substantiel entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents reste essentiel pour la mise en œuvre pleine et efficace des mécanismes existants prévus par la résolution 1353 (2001) et dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 14 janvier 2002 (S/2002/56).

Le Mouvement souligne en particulier que l'expérience et l'expertise des pays fournisseurs de contingents peuvent être mises à profit lorsque le Conseil de sécurité met en œuvre, proroge ou adapte les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les pays qui fournissent des contingents sont les mieux placés pour contribuer à une évaluation objective de la situation sur le terrain. À cet égard, une communication améliorée et un meilleur dialogue entre ces pays et le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pourraient aussi contribuer à rendre plus ouvert le processus de consultation et de prise de décision.

Pour relever les défis politiques, opérationnels et de gestion des opérations de maintien de la paix, le Mouvement des pays non alignés rappelle que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient, dès le départ, bénéficier d'un appui politique et de ressources humaines, financières et logistiques

suffisantes, et être assorties d'une stratégie de sortie. Les mandats doivent être réalisables et donc clairement définis. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche globale qui s'attaque aux causes profondes des conflits de manière cohérente, bien planifiée et exhaustive, au moyen des instruments politiques, sociaux, économiques et de développement appropriés. Le Mouvement des pays non alignés souligne en outre que l'ONU devrait étudier tout particulièrement les moyens de garantir la poursuite sans interruption de ces efforts, en vue de faciliter une transition sans heurt vers une paix et une sécurité susceptibles d'être maintenues à long terme et un développement durable.

La principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'Organisation des Nations Unies. Le rôle joué par les accords régionaux ne devrait pas conduire à la fragmentation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et devrait toujours être conforme aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, sans jamais se substituer au rôle de l'ONU ou contourner l'application intégrale des principes directeurs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans ce contexte, le Mouvement exprime son appui aux efforts qui ne cessent d'être déployés pour renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Afrique et souligne l'importance de la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action commun pour l'appui de l'ONU aux capacités de maintien de la paix de l'Afrique à court, moyen et long terme.

Le Mouvement rappelle que les opérations de maintien de la paix doivent respecter scrupuleusement les objectifs et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que ceux qui sont devenus les principes de base du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense, et l'impartialité. Le Mouvement estime que les principes qui ont guidé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies durant cinq décennies restent valables et pertinents, sur le plan politique comme sur le plan militaire.

Le Mouvement estime que les Nations Unies doivent mieux gérer leurs opérations de maintien de la paix, en concentrant leurs efforts sur des aspects essentiels tels que la planification, le déploiement, la prise de décision et le suivi, ce qui permettra aux opérations de maintien de la paix de réussir dans l'environnement complexe au sein duquel il leur est demandé de se déployer.

Enfin, pour terminer, et pour faire le bilan de 60 ans de maintien de la paix, le Mouvement est fier d'avoir été représenté par ses membres dans la quasi-totalité des opérations de la paix menées depuis 1948. Nous resterons engagés dans les efforts visant à faire progresser notre objectif commun : le renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**Le Président :** Je donne la parole au représentant du Canada.

**M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) :** Premièrement, je voudrais remercier la mission de la France pour l'organisation de cet important débat sur le maintien de la paix et d'avoir invité le Canada à prendre la parole, étant donné son rôle au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Je remercie également les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra et le Représentant spécial Annabi des exposés bien conçus et donnant matière à réflexion, qu'ils ont faits ce matin.

L'engagement fondamental envers la paix et l'amélioration de la qualité de vie d'autrui demeure un pilier clé de la politique étrangère du Canada. Dans le cadre de cet engagement, nous sommes fiers d'appuyer une grande variété de missions d'opérations de paix mandatées par l'ONU, notamment : l'appui à l'Afghanistan, par d'importants déploiements de personnel civil et militaire; la fourniture d'équipement vital aux forces de l'Union africaine au Soudan et plus de 285 millions de dollars en contributions volontaires à la Mission de l'Union africaine au Soudan et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; la mise à disposition de 100 experts de la police et de plus de 100 millions de dollars à l'appui de la sécurité, du développement et de la stabilisation en Haïti cette année. Outre la fourniture de contingents militaires et de forces de police et nos efforts pour le renforcement des capacités, le Canada fournit un soutien couvrant toutes les facettes des mandats des missions onusiennes, incluant le déploiement d'experts canadiens en matière pénitentiaire, judiciaire et de développement.

Comme l'ont dit clairement les Secrétaires généraux adjoints, les capacités de maintien de la paix des Nations Unies sont soumises à des contraintes de plus en plus importantes : multitude de déploiements, mandats exigeants et, des ressources trop souvent insuffisantes. Dans le même temps, la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'échelle de la planète continue d'augmenter. La

demande croissante de nouvelles missions ou d'élargissement des missions existantes constitue un défi stratégique fondamental pour l'ONU et les États Membres.

Si ce débordement des capacités a des causes complexes, il est tout de même possible d'en décrire certains aspects, dont bon nombre ont été soulignés dans le rapport historique du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/809) – le rapport Brahimi. Ce sont là les « problèmes en suspens » auxquels tentait de répondre cette initiative, notamment la nécessité d'adopter des mandats clairs, crédibles et réalisables; les ressources nécessaires à l'exécution des mandats; et la nécessité d'améliorer la conduite des missions, ainsi que la doctrine qui préside à celles-ci.

Depuis le rapport Brahimi, la communauté internationale a assisté à l'aggravation de certains de ces défis ainsi qu'à l'émergence de nouveaux. Du point de vue du Canada, cinq défis méritent particulièrement notre attention dans la conjoncture actuelle. Pour gagner du temps, je vais me contenter de les énumérer. La version complète de ma déclaration est actuellement distribuée. Premièrement, il y a le financement et la capacité de soutien du maintien de la paix; deuxièmement, la coopération entre l'ONU et d'autres organisations; troisièmement, la protection des civils; quatrièmement, la mobilisation des capacités de prévention de l'ONU; cinquièmement, les dimensions politiques des opérations de paix.

*(l'orateur poursuit en français)*

Le Canada appuie fortement les efforts déployés par la France et le Royaume-Uni pour réaffirmer et pousser plus loin les principes du rapport Brahimi en tant qu'outils pour mieux gérer la lourde tâche du Conseil. Le Conseil assume une responsabilité particulière en ce qui concerne les opérations de paix, et il est à la fois opportun et approprié de se pencher sérieusement sur la façon dont le Conseil mandate, prépare, planifie et évalue les opérations de paix. Il est important que le mandat d'une opération de paix de l'ONU ne crée pas des attentes qui ne pourront pas être satisfaites.

L'efficacité de notre système de sécurité collective est notre affaire à tous. À l'heure où nous nous penchons sur les défis qui se profilent à l'horizon, il est essentiel de veiller à ce que tous les États Membres puissent se faire entendre. Il faut également que ceux-ci, dans leur totalité, participent au dialogue

sur les difficultés à surmonter et les solutions possibles pour y remédier. Nous soulignons ici l'importance d'une collaboration plus étroite entre le Conseil, les pays contributeurs de troupes et le Secrétariat.

À cet égard, je me réjouis d'annoncer l'intention du Canada de lancer, de concert avec le Centre pour la coopération internationale de l'Université de New York, une série informelle de débats thématiques sur l'efficacité des opérations de paix. Cette initiative vise à faciliter le dialogue, en dehors du cadre officiel des Nations Unies, en ce qui concerne tout l'éventail des enjeux liés au maintien de la paix au cours des prochaines années. C'est avec plaisir que nous invitons tous les États Membres à participer à ce processus de réflexion et de dialogue.

Dans l'intérim, nous demeurons prêts à travailler avec vous, Monsieur le Président, les membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Secrétariat afin de nous assurer que les défis présents et futurs reçoivent l'attention qu'ils nécessitent à l'intérieur des institutions onusiennes.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Ratsifandrihamanana :** Monsieur le Président, je vous sais particulièrement gré de nous avoir conviés à ce débat consacré au maintien de la paix. Nos appréciations vont à tous ceux qui ont contribué, notamment M. Le Roy, M<sup>me</sup> Malcorra et M. Annabi ici présents. Nous adhérons amplement à l'initiative ainsi qu'aux propositions que la France et le Royaume Uni ont développées en prélude à nos réflexions. Nous vous assurons de notre disposition à prendre part à tous les stades de consultations afin de partager les expériences de l'Union africaine en la matière et d'en tirer les meilleures leçons.

Comme nous le constatons aujourd'hui, le débat a suscité de nombreuses questions. Parlant de la multiplication des opérations de maintien de la paix, la question qui se pose d'emblée est : doit-on réduire le nombre des opérations de maintien de la paix au risque de ne pouvoir couvrir les différentes situations de conflit? Ne doit-on pas plutôt s'attaquer à leurs causes profondes? L'Union africaine a constamment mis l'accent sur les problèmes en amont, tels que la pauvreté, l'écart de développement, l'entorse à la démocratie, le déficit de bonne gouvernance, les crises plurielles, et j'en passe.

La multiplication des opérations de maintien de la paix signifie aussi la prolifération des armements de tous genres. Dès lors, les efforts concertés, notamment ceux en vue de l'élimination des armes légères et de petit calibre, sont contrariés. Or, ce sont justement ces mêmes armes qui iront, à leur tour, alimenter d'autres conflits, créant une spirale perpétuelle.

Doit-on, à ce stade de nos réflexions, repenser le mandat des forces de maintien de la paix? Doit-on toujours attendre qu'il y ait une paix à maintenir? L'Union africaine en tout cas, en Somalie, n'a pas attendu, et ce, avec l'autorisation du Conseil. Puis, comme nous le savons, maintes propositions ont été avancées en ce lieu même en vue d'une interprétation adéquate des Chapitres VII et VIII de la Charte des Nations Unies.

Autre question : comment mobiliser les pays donateurs, les pays contributeurs de troupes et tous les acteurs potentiels, voire le secteur privé? L'expérience a montré que la volonté des pays de fournir des troupes se heurte trop souvent à la difficulté de mobiliser les ressources et moyens logistiques, ces derniers devant bien entendu répondre aux normes rigoureuses des Nations Unies. Les négociations bilatérales que les pays contributeurs eux-mêmes doivent engager avec les pays donateurs retardent le déploiement des troupes.

Comment motiver les troupes sur le terrain, ces vaillants artisans de la paix? Comment assurer l'égalité de traitement de ceux qui opèrent au sein de différentes missions de maintien de la paix, certaines sous l'égide des organisations régionales comme l'Union africaine dûment autorisées par le Conseil de sécurité? À titre d'exemple concret, les pays contributeurs préfèrent envoyer leurs troupes par exemple au Darfour, plutôt qu'en Somalie, où elles sont beaucoup moins bien rémunérées et où leur traitement est parfois précaire.

Comment alors rationaliser le coût des opérations de maintien de la paix? L'Union africaine a, à maintes reprises, noté que les opérations de maintien de la paix, de plus en plus onéreuses, se font au détriment des actions en faveur du développement et de la prévention des conflits. La simplification des procédures bureaucratiques ou encore l'implication des acteurs économiques locaux dans la chaîne d'approvisionnement des missions de maintien de la paix pourraient sans doute contribuer à alléger ces coûts.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Nous avons assisté à une évolution importante dans la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, avec la mise en place de la première opération hybride au Darfour. La coopération fructueuse entre les deux organisations a montré les résultats qu'il était possible d'obtenir grâce à de tels efforts collectifs. L'approche tripartite adoptée, s'agissant du processus décisionnel et de la préparation, a également montré tout son intérêt. Un exemple concret de cette collaboration est que le Soudan contribue à assurer la sécurité des convois de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il serait donc instructif de continuer à tirer pleinement parti des possibilités offertes par cette approche tripartite pour ce qui est de la sécurité des forces de maintien de la paix et des ressources allouées aux missions.

Le Groupe de travail Union africaine-Nations Unies institué par le Secrétaire général en vue de procéder à un examen approfondi des modalités de l'appui, sur un certain nombre de questions relatives aux opérations de maintien de la paix, est également une illustration de cette coopération croissante. Le Groupe a achevé ses travaux, et nous pensons que le Conseil de sécurité procédera prochainement à l'examen de son rapport, qui peut offrir des idées utiles pour le renforcement des opérations de maintien de la paix.

L'une des pratiques constantes a été le rôle précurseur joué par l'Union africaine pendant les premières phases d'une crise. Ce fut le cas au Tchad et en République centrafricaine, où les missions politiques de l'Union africaine ont accompagné les efforts visant à prévenir l'escalade des tensions et à conduire des négociations, dans l'attente d'un engagement total de la communauté internationale. Dans d'autres cas, comme au Burundi, au Darfour et en Somalie, l'Union africaine, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, a déployé des opérations préliminaires de maintien de la paix, lesquelles, au Burundi et au Darfour, ont été suivies par des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le cas de la Somalie, nous attendons avec intérêt qu'une telle mission prenne le relais de la Mission de l'Union africaine en Somalie dans l'esprit de la résolution 1863 (2009).

Il pourrait être instructif d'examiner les enseignements tirés, en particulier s'agissant de la qualité des activités menées par les missions préalables de l'Union africaine, dans la mesure où ces opérations constituent, en définitive, les bases des opérations de

maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons vu les conséquences des faiblesses de ces missions de l'Union africaine, telles que celle qui a été déployée en Somalie, où le manque d'effectifs peut se traduire par de nombreuses occasions perdues de garantir une paix durable.

Le renforcement des liens entre les organes homologues de l'Union africaine et l'ONU serait également essentiel pour le développement à la fois de la doctrine et de la conduite des opérations de maintien de la paix sur le terrain. Un tel renforcement comprend des échanges systématiques entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ce Conseil de sécurité; une meilleure coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions et la Direction de la paix et de la sécurité de l'Union africaine; et une interaction générale et une programmation conjointe entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU.

Enfin, je saisis cette occasion pour appeler le Conseil de sécurité à appuyer pleinement le développement de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, en particulier dans le contexte de la présente réflexion. Je remercie également tous ceux qui ont mis en relief le rôle joué par l'Union africaine, en particulier durant le présent débat.

**Le Président** : Je donne la parole à M. Le Roy pour d'éventuelles observations complémentaires ou réponses à des questions posées.

**M. Le Roy** : Compte tenu de l'heure, je dirai seulement trois mots, simplement pour indiquer que ce débat, je crois, nous rend, en tous cas, nous, au sein du Département d'appui aux missions (DAM) et au sein du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), optimistes sur la volonté collective de travailler sur des questions qui nous occupent tous. J'ai été très heureux de voir que les défis auxquels nous sommes confrontés ont été relevés par chacun des intervenants et de voir que chacun est prêt à faire son introspection, y compris de définir les concepts de sécurité, de la même façon que nous, au sein du DOMP et du DAM, sommes prêts à le faire. J'ai été très heureux de voir que beaucoup d'intervenants sont prêts à travailler dessus, le Canada, bien sûr, de son côté, le Japon, à travers la revitalisation du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, l'Union africaine, on vient de l'entendre, l'Union européenne, on l'a entendue il y a peu, le

Groupe des non alignés. Je crois que chacun, avec son angle, et bien entendu, je le dis à la fin, les contributeurs de troupes. Je crois que ce dialogue a été ouvert, que chacun a exprimé ses préoccupations. Nous avons bien noté les messages qui nous sont parvenus des uns et des autres.

Je voudrais une nouvelle fois remercier l'initiative franco-britannique de ce débat et nous espérons, bien sûr, qu'il continuera. De notre côté, nous sommes tous prêts à alimenter également le Conseil avec nos propres réflexions internes, pour, nous l'espérons, arriver à des recommandations, les premières avant l'été, et peut-être les plus compliquées d'ici la fin de l'année. Mais dès avant, l'été, nous souhaitons qu'il y ait sur la table des recommandations et, si possible, approuvées par le Conseil, mais également bien sûr par les différents organes de l'Assemblée générale.

**Le Président** : M<sup>me</sup> Malcorra souhaite-t-elle ajouter quelque chose?

**M<sup>me</sup> Malcorra** : Très brièvement, je ne peux que souscrire aux propos de M. Le Roy. Nous devons faire en sorte que chacun s'engage pleinement à participer activement à ce processus, car nous voyons tous que le résultat d'un si bon dialogue sera positif pour nos missions.

**Le Président** : Je me tourne maintenant vers M. Annabi. Souhaitez-vous faire un commentaire?

**M. Annabi** : Simplement pour vous remercier, Monsieur le Président, une nouvelle fois, de m'avoir permis de participer à ce débat.

**Le Président** : Il ne me reste plus qu'à remercier une fois de plus M. Le Roy, M<sup>me</sup> Malcorra et M. Annabi, pour leur participation très utile, et tous ceux qui sont intervenus au cours de ce débat.

Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Je crois que ce débat a été utile, enrichissant et qu'il a apporté de nombreux éléments qui alimenteront l'exercice qui s'ouvre. Sur la base de ces échanges et sur la base des idées qui ont été émises au cours des discussions, l'intention de la France, avec le Royaume-Uni, est de diffuser comme document officiel du Conseil de sécurité une version révisée de notre non-document. Nous pourrions lancer sur cette base une série de travaux au cours des prochains mois. Je le répète, nous attachons une grande importance à ce que chacun s'approprie ce chantier, et nous comptons notamment sur les présidences suivantes du Conseil de sécurité pour s'en saisir et organiser des événements et des réflexions, bref pour enrichir et renforcer cet exercice.

Enfin, pour terminer, un premier point d'étape pourrait être réalisé au milieu de l'année, peut-être lors de la présidence britannique au mois d'août, et une déclaration présidentielle pourrait alors être adoptée à cette occasion pour acter formellement le résultat de cet exercice. Telles sont les intentions de la France et du Royaume-Uni.

*La séance est levée à 15 heures.*